

**Ville de Rognac**  
**CM du 14 avril 2016**  
(Verbatim audio)

Mr Le Maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Appel effectué par Mr Le Rudulier.

Mr Le Maire : Avant toute chose on s'apprête à voter le budget primitif, autant au niveau du budget principal mais aussi des pompes funèbres. Je vous rappelle que tous les membres sont invités à venir signer à la fin de la séance, c'est obligatoire. Avant de partir pour éviter quelques oublis que ce soit. Conformément également à la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du secrétaire de séance. Y a-t-il une opposition à cela ? Je ne pense pas. Je vous propose donc de désigner comme secrétaire de séance Mme Millancourt. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

On va commencer par l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2016. Y a-t-il des observations ? Oui.

Mme Lambrechts : je voudrais savoir pourquoi l'intégralité des débats n'a pas été retranscrite dans le procès-verbal. Les interventions des 2 groupes minoritaires ne sont pas mentionnées.

Mr Molino : d'autant plus qu'on nous les a demandées par mail. Enfin moi on m'a demandé de la transmettre par mail.

Mr le maire : c'est une erreur matérielle je pense. On a dit qu'on les intégrerait dans le PV,

Mr Molino : j'allais faire la même remarque.

Mr Le Maire : on les intégrera pour la prochaine fois donc on ne passe pas au vote et on présentera le PV lors de la prochaine séance du prochain conseil municipal, après l'intégration de vos interventions respectives.

Voilà donc le compte rendu des décisions du 14 avril 2016. Y a-t-il des questions par rapport à la liste des décisions ? Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : non.

Mr Molino : oui j'en ai quelques-unes. Alors concernant la 16015, qui concerne l'affaire du CAM.

Mr Le Maire : oui.

Mr Molino : quel a été le motif qui a été évoqué parce qu'apparemment il y a eu une décision qui a été rendue récemment au mois de décembre ?

Mr Le Maire : oui.

Mr Molino : quel est le motif qui a été évoqué pour la perte de notre, enfin de la perte oui, devant les tribunaux en appel ?

Mr Le Maire : alors je n'ai pas l'arrêt sous les yeux. Peut-être Mme est-ce que vous l'avez la teneur, la conclusion du jugement ?

Mr Molino : qui nous a fait perdre en appel.

Mr Le Maire : oui. Je l'ai lue mais je n'ai pu le souvenir des grandes lignes. Alors merci. C'est un peu long à lire donc concrètement on vous fera un retour par courrier.

Mr Molino : oui pas dans les détails mais au moins qu'on sache exactement ce qu'il s'est passé puisque à priori c'était des désordres qui étaient apparus, de mémoire, dans le bâtiment. Donc comment se fait-il qu'on puisse perdre alors qu'il y a des désordres qui sont apparus?

Mr Le Maire : de mémoire, c'est par rapport aux responsabilités engagées. Pas par rapport à « la nature » du préjudice. Mais qui est responsable de quoi ? Ils se renvoient la balle entre les deux parties et la cour d'appel a dû renvoyer sur un jugement par rapport « au maître d'œuvre » par rapport à « l'architecte ». De mémoire il y a de ça non ? Ou mais sur lesquels de fondement ? Il me semble que c'est au niveau des responsabilités. Donc je vous dirai précisément quel niveau de responsabilité a été engagé en première instance et désavoué en deuxième.

Mr Molino : d'accord. On a perdu contre qui ?

Mr Le Maire : les entreprises. Les deux groupements.

Mr Molino : on les avait mis en cause toutes les deux ?

Mme Buffoli : plus que ça.

Mr Monod : plus que ça ? Oui après les assureurs je suppose.

Mme Buffoli : l'appel a été fait effectivement par l'entreprise CAMPENON.

Mr Molino : d'accord. Oui s'il vous plaît de me les faire passer et à Mme Lambrechts, les conclusions...

Mr Le Maire : on vous fera passer les conclusions. C'est une affaire assez complexe qui dure depuis des années.

Mr Molino : oui d'accord. Parce que si on part en cassation, vous savez que c'est sur le fond et non pas sur la forme que s'est jugé en cassation. Et donc il faut qu'on ait des arguments à faire valoir.

Mr Le Maire : on ne juge pas effectivement sur le fond mais sur la forme.

Mr Molino : en cassation ?

Mme Lambrechts : ce n'est pas sur le fond ?

Mr Le Maire : ah ! Vas-y.

Mme Buffoli : là sur cette affaire effectivement en cassation, c'est une affaire de droit.

Mr Le Maire : ce sont des éléments de droit.

Mme Buffoli : mais là l'avocat a demandé à la Cour de Cassation, ce qui est possible, de rejurer sur le fond parce que en cassant, ça permet effectivement de ne pas retourner sur la cour d'appel

et de perdre du temps. La Cour de Cassation peut juger effectivement si elle estime que c'est faisable et qu'elle a cassé l'arrêt.

Mr Le Maire : sachant que l'arrêt c'est sur des éléments de droit mais effectivement tout cela on le verra. Y a-t-il d'autres questions ?

Mr Molino : oui. La 16033, concernant « le tremplin des jeunes talents ». Je vois qu'il a 45 000 € d'engager. Ces 45 000 € correspondent à quoi, vous pouvez nous le dire ?

Mr Le Maire : Mr Casimir s'il vous plaît.

Mr Casimir : alors ces 45 000 € correspondent avec les vedettes qui viennent parrainer pendant les deux jours de concerts.

Mr Molino : ce sont les cachets ?

Mr Casimir : ce sont les cachets des six vedettes qui viennent sur les deux jours. Parce qu'avant on prenait qu'une vedette à 45 000 € et on s'est dit que ça coûtait très très cher donc maintenant on le fait sur deux jours et c'est des parrainages mais c'est quand même des gens connus donc.

Mr Molino : vous pouvez nous rappeler qui sont-ils ?

Mr Casimir : ouh ! Alors je ne les ai pas en tête parce que ce sont des groupes pour les années 60. Il y a Indra, BNIBI. Enfin ils sont six mais je ne les ai pas tous en tête, ça n'est pas des tous jeunes quand même. Et tout est compris bien évidemment avec l'orchestre qui accompagne pendant les deux jours.

Mr Le Maire : merci Mr Casimir. D'autres remarques, d'autres questions ?

Mr Molino : dans les domaines patrimoine, il y a la désignation de Maitre Sebag dans différents intérêts de défense de la commune. On peut savoir lesquels s'il vous plaît ?

Mr Le Maire : alors c'était la,

Mr Molino : la 16012-13 et 14.

Mr Le Maire : oui. Alors Mr Nguyen qui attaquait un refus d'ouverture d'un ERP, vol d'Asie.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : Mme Constant qui a attaqué le permis de construire du 17 août 2015 octroyé à SFHE. Et voilà en tout état de cause les affaires qui nous lient.

Mr Molino : et la troisième, y en avait trois ?

Mr Le Maire : 16014. C'est la SCI qui a attaqué également le même permis de construire que Mme constant.

Mr Molino : que Mme Constant. D'accord. Je vois que vous faites une convention de partenariat avec le collègue Cousteau. Vous pouvez nous dire en quoi consiste la mise à disposition de personnels municipaux ?

Mr Le Maire : c'est Mme Miceli-Houdais qui va vous répondre.

Mme Houdais : oui alors avec le collège effectivement, on a changé au niveau des visées éducatives sur le secteur jeune, ce qui peut répondre aussi à une de vos questions sur le changement de structure. Aujourd'hui le tournant qu'on a pris, c'est qu'on part du principe, ce ne sont pas les jeunes qui vont dans les structures, c'est à nos animateurs d'aller vers eux. Donc c'est pour cela qu'on a décidé de les mettre à disposition sur le temps méridien en collège où il y a effectivement un vrai partenariat parce que c'est un temps, on a vu avec le principal du collège il y a besoin d'activité pour éviter une certaine oisiveté dans la cour du collège et on contribue aussi à canaliser entre midi et deux sur la cour. Donc c'est un terme de deux ateliers, un atelier sportif et un atelier citoyenneté, notamment pour tout ce qui d'ordre d'instruction civique, les valeurs on n'en a parlé parce qu'on a renommé en janvier, c'est la maison de la jeunesse de la citoyenneté et en partenariat en est bien d'accord avec le collège et l'équipe dirigeante. Donc voilà.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : voilà. Y a-t-il d'autres questions ?

Mr Molino : oui la dernière. Concernant les ventes de véhicules. On en a vendu trois. À qui ont-ils été vendus ? Ou est-ce qu'ils ont été vendus pour être à la casse je ne sais pas.

Mr Le Maire : c'est un garage apparemment. De Velaux. Les pièces.

Mr Molino : oui je suppose. On leur a vendu gratuitement ?

Mr Le Maire : non.

Mr Molino : parce qu'il y a marqué « sans objet en valeur ».

Mr Le Maire : c'était une vente aux enchères. C'était un peu le principe l'adjudication, on était à 500 € le véhicule.

Mr Molino : 500 € le véhicule ?

Mr Le Maire : voilà.

Mr Molino : comme il n'y a pas de valeur. Il y a marqué : « sans objet » ? C'était simplement...

Mr Le Maire : oui c'est la dépense qu'on notifie sur les décisions pas la recette.

Mr Molino : pas la recette d'accord.

Mr Le Maire : voilà. S'il n'y a pas d'autres questions donc on prend acte de ses décisions.

Premier rapport c'est la modification des statuts du SMED 13 qui correspond à l'extension des compétences du syndicat d'énergie en matière d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables hybrides rechargeables, d'infrastructures de distribution de GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) et de réseaux de chaleur et de froid, approuvée par délibération n°2015-49 du Comité Syndical en date du 10 décembre 2015. Comme nous sommes membres, nous devons en fait vous proposer la modification de ses statuts pour « en faire part au SMED 13 ». Y a-t-il des questions par rapport à ça ? Non ? Donc on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

Compte de gestion 2015 : budget annexe des pompes funèbre. Mr Gerardin.

Mr Gerardin : donc il s'agit du compte de gestion d'un document établi par le comptable public donc je vous laisse prendre connaissance du tableau. Au niveau des résultats cumulés, en clôture pour 2015. Toutes sections confondues investissement et fonctionnement on est en positif à 8680 €. Voilà donc je vous demande d'approuver ce compte de gestion. En investissement, on fini l'exercice avec un excédent 5544,70 €. Donc en cumulé on est en négatif sur l'investissement par rapport à un résultat de clôture de 2014 qui était à moins de 10 544 €. Donc il y a eu un transfert de 10 544 € qu'on a réaffecté à l'investissement pour combler ce résultat négatif de 2014. Pour le fonctionnement, on finit avec un résultat sur l'exercice en négatif de plus de 25 000 € comme vous le voyez dans le tableau. Mais en cumulé, puisqu'on avait un excédent de fonctionnement à 49 000 € en 2014. Donc ça veut dire qu'on finit au niveau global à un positif d'un peu plus de 8000 € sur les deux sections cumulées. Voilà. Donc ce document établit par le comptable public pour les pompes funèbres est soumis à votre approbation.

Mr Le Maire : voilà y a-t-il des observations au niveau des groupes ? Non ? Donc on va passer au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

Compte de gestion 2015 : budget principal. Mr Gerardin.

Mr Gerardin : donc là encore il s'agit du document établi par le comptable public qui est le reflet du document que je présenterai dans quelques instants : le compte administratif établi par nos services. Donc comme vous pouvez le voir, on finit avec un résultat au niveau de la section d'investissement positif de plus de 33 000 €. En section de fonctionnement pour l'exercice 2015, on finit avec un positif de 2 690 000 €. Donc ça veut dire qu'en total cumulé entre les deux sections nous sommes à un peu plus de 2 600 000 €. Et ce qu'il faut noter surtout en section de fonctionnement c'est le résultat cumulé à la clôture 2015 qui s'élève à plus de 5 400 000 €. Le résultat de fonctionnement, on va le retrouver tout à l'heure dans le compte administratif.

Mr Le Maire : oui vous aurez tout le loisir de le développer après les arguments au niveau du compte administratif.

Mr Gerardin : donc je vous demande d'approuver ce document qui a été établi par le comptable public.

Mr Le Maire : donc on va passer au vote. Qui est contre ? S'il n'y a pas de remarque, pardon, au niveau des différents groupes.

Mr Molino : on les fera plus tard.

Mr Le Maire : Vous les ferez également au niveau du compte administratif, je pense. Qui s'abstient ? Merci.

Rapport du compte administratif 2015. Je vais donc sortir avec également l'ancien maire qui était l'ordonnateur en 2015 donc il ne peut pas défendre. La règle est qu'il ne peut pas défendre le budget. Je vais donc demander à Mme Miceli de tenir la présidence de séance. Voilà à tout à l'heure.

Mme Houdais : d'accord.

Mr Gerardin : je reprends la parole sur ce rapport concernant le compte administratif pour le budget annexe des pompes funèbres. Comme vous vous en rendez compte dans le tableau, c'est le pendant du compte de gestion que nous avons voté à l'instant. S'il y a des commentaires sinon je vais vous demander d'approuver ce compte administratif. Donc Mme Miceli, vous présidez.

Mme Houdais : oui tout à fait.

Mr Gerardin : on va voter.

Mme Houdais : on va le voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors il est approuvé.

Mr Girardin : merci. Voilà donc on va passer au premier gros morceau de la soirée : la présentation du compte administratif.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues. Au nom de la majorité municipale, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au compte administratif 2015, dont le vote, conformément à la loi, doit intervenir avant le 30 juin. Ce moment important de démocratie locale est l'occasion pour notre équipe de vous présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2015. Réalisé par notre service des finances (je les remercie au passage pour la qualité du rapport qui a été remis aux membres de cette assemblée) ; le compte administratif est un document comptable qui retrace et synthétise l'ensemble des décisions qui ont été prises au cours de l'année et leur traduction réelle, tant en fonctionnement, qu'en investissement. Les chiffres qu'il présente ne peuvent souffrir aucune contestation sur leur réalité ou leur justesse puisqu'ils sont le parfait reflet du compte de gestion établi par le comptable public, que nous avons voté précédemment. Les deux documents sont en effet indissociables et doivent impérativement correspondre conformément à un des grands principes de finances publiques qui est la séparation entre l'ordonnateur (c'est à dire nous) et le comptable public. Sur le plan du calendrier, nous aurions préféré vous soumettre ce Compte administratif en février dernier, juste avant la tenue du débat d'orientation budgétaire. En effet, il nous apparaît davantage cohérent de prendre acte du Compte administratif (c'est-à-dire le « réalisé » de l'année N) avant de procéder au débat d'orientation budgétaire (c'est-à-dire la projection sur l'année N+1 et les suivantes). Toutefois, en raison de lenteur dans la transmission par les services de la trésorerie des éléments relatifs à notre compte de gestion, notre service des finances n'a pas été en mesure de finaliser le Compte administratif pour le conseil municipal de février.

Abordons, maintenant, la présentation du Compte administratif, sans toutefois balayer en détails tous les éléments qui composent le rapport qui vous a été remis ; ce qui demanderait beaucoup trop de temps. Le compte administratif 2015 s'inscrit dans la lignée de celui de 2014, et présente globalement, comme vous avez pu le constater, des résultats très satisfaisants. Pour ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous terminons l'année avec un résultat positif qui s'établit à 2,6 millions d'euros. Et, en intégrant les excédents cumulés des années antérieures, nous arrivons à un résultat global de plus de 5,4 millions d'euros sur notre seule section de fonctionnement. Si nous ajoutons à cela un excédent, de plus de 800 000 €, dégagé en section d'investissement, nous atteignons la somme globale de 6,2 millions d'euros en clôture de l'exercice, au regard des deux sections confondues : fonctionnement et investissement.

Nous pouvons être fiers de ces résultats qui ne doivent rien au hasard et qui témoignent de la volonté de l'équipe municipale de conduire son projet avec le souci permanent de préserver les grands équilibres des finances de la ville. Il convient d'associer à ces bons résultats l'ensemble des services qui ont réalisé d'importants efforts pour intégrer et mettre en œuvre les nouveaux modes de gestion que nous avons souhaité mettre en place. Au nom de la majorité, je les en remercie.

Les dépenses de fonctionnement ont été contenues. Globalement leur progression s'établit à moins de 3%. Nos efforts ont été concentrés sur les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel qui constituent les postes de dépenses de fonctionnement les plus

importants. Au budget primitif 2015, nous avons prévu plus de 5,6 millions d'euros au chapitre 011 (Charges à caractère général). Le « réalisé » s'est établi à 4,8 millions d'euros. Ceci témoigne de notre volonté de maintenir nos dépenses à un niveau soutenable pour notre commune, ce qui nous permet de conserver des marges de manœuvre pour l'avenir. Ainsi, globalement, par rapport au CA 2014 l'augmentation des charges à caractère général a été limitée à 3 %.

Concernant, maintenant, le 1er poste de dépense en fonctionnement, à savoir le chapitre 012 relatif aux charges de personnel, nous sommes parvenus à en stabiliser l'évolution. En effet, même si nous enregistrons une augmentation de 2,5 % des dépenses en la matière, cette hausse est liée exclusivement à des facteurs exogènes qui s'imposent à nous : recrutement d'animateurs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires voulue par l'Etat, le reclassement indiciaire imposé par la loi ou encore la hausse annuelle des cotisations patronales.

Enfin, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire et comme vous le verrez dans quelques instants lors de la présentation du budget primitif 2016, nous envisageons, dès l'année prochaine, une baisse du chapitre 012. Cette baisse devrait se poursuivre progressivement jusqu'à la fin du mandat, grâce à des principes de gestion, responsables et rigoureux, réaffirmés et un effet de noria lié au rajeunissement du personnel que j'avais pu décrire lors de l'orientation budgétaire. S'agissant de nos recettes réelles de fonctionnement, celles-ci sont en progression de 7,4 % par rapport au compte administratif de 2014. Donc fait les recettes réelles sans écriture d'ordre. Cette augmentation est liée en partie à un versement complémentaire d'Agglopoie Provence au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité en fin d'exercice. Compte tenu de son caractère exceptionnel, ce versement complémentaire a été intégralement affecté au budget d'investissement (Cf. DM de décembre 2015) afin de ne pas fausser les équilibres du prochain budget de fonctionnement. A noter également, une progression de plus de 5 % de nos produits de services révélatrice d'une augmentation de la fréquentation de nos structures, notamment des structures jeunesse. Cette progression valide notre politique d'amélioration des services offerts à la population et nous encourage à poursuivre et à amplifier nos efforts de développement et de modernisation en la matière.

Pour l'année 2015, la maîtrise rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement conjuguée à une stabilité de nos recettes de fonctionnement, nous a permis de conserver un niveau d'épargne supérieur à 10 % de nos recettes réelles de fonctionnement (soit 2,2 millions d'euros). Alors 2,2 millions d'euros c'est un chiffre que vous ne trouverez pas dans le document qui vous a été remis. Vous trouverez plutôt le chiffre de 3,4 millions d'euros au niveau de l'épargne nette. Mais pourquoi 2,2 millions ? Tout simplement par souci de transparence et de sincérité des comptes, il convient de retirer de cette somme, les 1,2 millions d'euros correspondants au versement complémentaire, exceptionnel, perçu d'Agglopoie Provence. Ainsi, une fois neutralisée la recette exceptionnelle versée par Agglopoie Provence, on constate que notre niveau d'épargne s'établit à 2,2 millions d'euros et reste conforme aux années précédentes. Donc on a plutôt des résultats positifs en dépit de cette recette exceptionnelle. Que nous saluons puisqu'elle est rentrée dans la caisse mais elle a un caractère exceptionnel et il faut tenir compte dans notre présentation. En matière d'investissement, nos dépenses pour l'année 2015 s'élèvent à 5 millions d'euros. Les efforts se sont essentiellement portés sur des travaux de voirie, d'amélioration du cadre de vie et sur l'entretien de notre patrimoine bâti, en particulier les structures scolaires. Sans oublier notre programme de modernisation de nos services avec notamment le guichet unique et tout un tas de services en ligne donc dix administrations qui ont été développées. Il convient de considérer l'année 2015 au niveau des investissements, comme une année préparatoire qui nous a permis de programmer et planifier les investissements structurants, dont la réalisation s'échelonne jusqu'à la fin du mandat. Ainsi, dès 2016, vous le verrez tout à l'heure avec le BP, nous

rentrerons dans une phase d'investissement plus dynamique avec un budget en nette hausse, comme vous le verrez dans quelques instants lors de la présentation du budget primitif 2016.

Pour conclure, au-delà de témoigner d'une gestion sérieuse et rigoureuse, le compte administratif 2015 nous conforte dans nos choix politiques et marque notre volonté de conserver nos marges de manœuvre dans un contexte financier, on le répète à chaque fois mais il faut bien le dire, qui se tend, d'année en année, avec notamment les pertes annoncées de ressources en provenance de l'Etat (baisse de la DGF liée à la contribution au redressement des comptes publics), ont subi une baisse de la dotation global le fonctionnement et même une baisse même si on attend encore que la Métropole se positionne, on peut déjà acter que nous ne percevrons pas de DSC pour l'année prochaine donc pas de dotation de solidarité communautaire (perte d'un peu moins d'un million d'euros / DSC). Pour tenir compte de cette conjoncture contrainte, nous nous efforçons de mettre en place des principes de gestion rigoureux et des outils innovants nous permettant d'envisager l'avenir avec sérénité. Ainsi, conformément à nos engagements de campagne et à notre prospective financière, nous serons en mesure, sur l'ensemble du mandat, de mener à bien nos projets sans recourir à l'emprunt et en maintenant les taux d'imposition inchangés. Comme vous vous en doutez, réussir ce tout de force ne doit rien au hasard. Il nous faut donc poursuivre nos efforts pour continuer à améliorer la gestion de nos finances publiques, et faire de Rognac une ville exemplaire en la matière.

A ce titre, la mise en place d'un règlement budgétaire et financier, que nous vous demanderons d'approuver dans quelques instants, témoigne de notre volonté de transparence et d'amélioration. Enfin, chaque année, la lecture et l'analyse du Compte administratif constituent un point d'étape du mandat ; que l'on pourrait qualifier, en quelque sorte, de bilan intermédiaire. Sans esprit polémique, je crois pouvoir dire que les résultats affichés sont de nature à rassurer définitivement, s'il en était besoin, les Rognacaises et les Rognacais sur la capacité de notre équipe à conduire avec sérieux les affaires de la ville. Je vous remercie de votre attention et je vous propose d'approuver le compte administratif 2015.

Mme Houdais : des questions ?

Mr Molino : oui je voudrais intervenir. Merci pour votre présentation. Vous présentez un compte administratif 2015 laissant apparaître un résultat positif de 2.690.690 €. Le résultat de l'année 2014 était quant à lui positif à hauteur de 2.105.388 €. Et si nous remontons à 2013, le résultat positif était de 2.207.945 €. Si on ne s'en tenait qu'à cette présentation, on pourrait dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pourtant, on est loin de cette réalité quand on analyse la structure des résultats des années 2014 et 2015. Je vais tenter de vous démontrer cela. Parlons tout d'abord de 2015. Comme vous l'avez dit : « on a été dopé en 2015 ». D'accord ? En effet, dans les recettes de fonctionnement si nous regardons les postes Impôts et Taxes (Compte 73) et Dotations/Participations (Compte 74), qui sont les postes essentiels des recettes de la collectivité, on se rend compte, qu'entre 2015 et 2014, les Impôts et taxes perçus par la commune ont augmenté de 1.481.000 € (détaillé comme suit : TF et TH : + 125.000 € - Attribution de Compensation : +1.190.000 € - Dotation de Solidarité : + 135.000 €) et que dans le même temps, et comparativement à 2014, les dotations et Participations ont subi une baisse de 291.000 € (dont une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat de 378.000 €). Si nous cumulons ces 2 postes, nous arrivons néanmoins à une augmentation de recettes en 2015 de 1.190.000 € par rapport à 2014. Soit l'équivalent de la hausse de l'attribution de compensation que l'Agglopoles nous a octroyée en 2015. Parlons maintenant, je vais faire un petit retour en arrière de 2014. De la même façon que nous avons raisonné pour 2015 si nous regardons les postes Impôts et Taxes (Compte 73) et Dotations/Participations (Compte 74), on



se rend compte, qu'entre 2014 et 2013, les Impôts et taxes perçus par la commune ont augmenté de 416.000 € (détaillé comme suit : TF et 107.000 € - Attribution de Compensation : 0 € - Dotation de Solidarité : + 344.000 €) et que dans le même temps, et comparativement à 2013, les dotations et Participations ont subi une baisse de 3.000 € (dont une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat de 154.000 €.) Si nous cumulons, de la même façon que je l'ai fait en 2015, ces 2 postes, nous arrivons néanmoins à une augmentation de recettes en 2014 de 412.000 € par rapport à 2013. Soit à 80.000 € près, l'équivalent de la hausse de la hausse de la Dotation de Solidarité Communautaire que l'Agglopoles nous a octroyée en 2014. Nos recettes 2015 ont donc été « dopées » de 1.190.000 € (sans compter la péréquation pris en charge par l'Agglopoles à notre place en 2015, ce qui ne sera plus le cas en 2016) et celles de 2014 de 412.000 €. Donc on a eu des dopages, je dirais, le mot est un peu fort mais c'est pour imaginer, des dopages 1 200 000 € en 2015 et 400 000 € en 2014 de nos recettes. Alors que serait-il advenu de nos résultats sur ces 2 exercices si l'Agglopoles ne nous avait pas donné un coup de pouce considérable et ce d'autant plus que nous savions depuis plusieurs années que les dotations globales de Fonctionnement de l'Etat allait baisser ? Le résultat de 2015 aurait été de 1.412.000 € et non pas de 2.602.000 € et le résultat de 2014 aurait été de 1.693.000 € au lieu de 2.105.000€. Si nous comparons enfin les résultats 2015 et 2014 à ceux de de 2013, pour mémoire 2.208.000 €, on se rend compte d'une inexorable baisse de résultat depuis le début de votre mandature, car dans le même temps, les dépenses de fonctionnement n'ont cessé de croître. Nous avons quelques questions et/ou réflexions sur le détail des dépenses de fonctionnement. Là encore, j'ai à faire une petite parenthèse. Comme nous l'avions déjà indiqué l'année dernière, ce détail n'était pas joint aux documents. Il a donc fallu les réclamer à vos services financiers, qui comme d'habitude m'ont réservé le meilleur accueil, qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Néanmoins, alors que les documents m'ont été fournis sans discussion l'an dernier, cette année on m'a indiqué qu'avant de me les fournir, il fallait que le Maire donne préalablement son autorisation. Il donc fallu que vos services adressent un e-mail à votre secrétariat pour validation de votre part. Certes, l'accord a été donné, mais vous rendez-vous compte du « formalisme » de la demande et de la perte de temps de vos agents ? Ces derniers ont probablement mieux à faire que de subir ce formalisme et ce d'autant que sans ces documents, comment voulez-vous que l'on puisse analyser sérieusement les chiffres du compte Administratif. C'est impossible. Nous vous demandons donc une nouvelle fois, qu'à l'avenir, les tableaux détaillés du compte Administratif (III A1, III A2, III B1, III B2 et III B3) soient joints dans les documents transmis avec les rapports mis à l'ordre du jour du conseil Municipal. Je vous remercie par avance de vouloir accepter cette demande. Mais revenons à nos questions. Cela fait du papier peut-être mais comment on peut l'analyser ? Expliquez-moi comment on peut l'analyser ? à la limite qu'on en nous envoie qu'un. Ça suffit, on n'a pas besoin d'en avoir sept ou huit. Mais pour notre groupe un seul suffirait, voilà à minima. Donc revenons à nos questions. Le compte 6184 (105.000 €) Versement à des organismes de Formation augmente de 68.000 €. Peut-on en connaître la raison ? C'est la première question. Je ne sais pas qui pourrait y répondre mais j'aimerais avoir une réponse.

Mme Houdais : on va vous apporter un éclairage technique.

Mme Koskas : il y a un certain nombre de formations qui ont été organisées cette année pour le personnel notamment sur le recyclage des extincteurs, il y a des logiciels qui ont été acquis donc il a fallu les former, notamment le logiciel financier mais également un logiciel à l'État civil qui est très nouveau « techno kart » le fameux logiciel où il y a eu des compléments de formation et l'urbanisme bien entendu.

Mr Molino : d'accord et l'urbanisme aussi. J'y viens puisqu'effectivement le compte 6156 (458.000 €) Maintenance augmente de 60.000 € par rapport à l'année 2014. Le compte 6188 (461.000 €) Autres frais divers augmente de 172.000 €. Alors vous indiquez que ce sont l'acquisition de logiciels, le développement du site internet de la Commune qui engendre cette hausse. Pouvez-vous nous donner les coûts de chacun des logiciels achetés ; puisqu'il y en a eu quatre ou cinq (urbanisme, financiers...)

Mme Houdais : on pourra vous apporter la réponse.

Mr Molino : ainsi que le coût de la refonte du site internet de la ville ? Et enfin pour terminer ma question car vous pourrez peut-être nous donner toutes les réponses en même temps. Pouvez-vous également nous donner les frais de maintenance annuel de la vidéoprotection ? Combien avons-nous de caméras nous avons sur la commune s'il vous plaît ?

Mme Houdais : on va déjà vous apporter un premier éclairage technique parce que ce sont des questions précises que vous demandez donc ce seront les fonctionnaires qui vont vous les apporter. Dans un deuxième temps on donnera la parole à Mr Schacre concernant la vidéo protection et on redonnera la parole à Mr Gerardin pour les visées globales sur certaines hausses que vous avez soulignées pour la modernisation des services et ce que ça peut aussi impliquer en termes de pourcentage de nouveaux logiciels ou autres.

Mr Molino : d'accord.

Mme Houdais : Chantal.

Mme Koskas : oui je disais à Mr Molino, comme d'habitude vous pouvez venir nous voir, on vous donnera le montant parce que là ce sont des chiffres importants au niveau de tous les logiciels. On a un montant global, comme on l'indique.

Mr Molino : tout à fait.

Mme Koskas : mais il faudra vous donner au détail.

Mr Molino : d'accord.

Mme Koskas : et en ce qui concerne la maintenance de la vidéo, il y a eu une maintenance de vidéo à la première phase. Là nous sommes à la deuxième phase. On vous donnera également le montant exact de la maintenance de la vidéo. Venez comme vous voulez, le service est ouvert, il n'y a pas de souci.

Mr Molino : OK, merci. Mr Schacre le nombre de caméras ?

Mr Schacre : 89 pour le moment.

Mr Molino : 89. OK. Quand vous dites «pour le moment », c'est qu'on a forcément des prévisions, et les prévisions c'est quoi ?

Mr Schacre : on n'en est à la fin de la deuxième phase et on va attaquer la troisième phase.

Mr Molino : d'accord. Et dans cette troisième phase vous savez à peu près le nombre ?

Mr Schacre : on est en train de calculer avec les gendarmes pour savoir si le maillage est bon.

Mme Houdais : ce qui est déjà un bon équipement : 89 caméras pour une commune comme Rognac !

Mr Molino : tout à fait. Quand je pense qu'il y a quelques années on disait que ça ne servait à rien !

Mme Houdais : eh bien ça sert.

Mr Schacre : on va remettre les choses au clair. Ce sont des propos, vous n'y étiez pas...

Mr Molino : j'étais dans la salle.

Mr Schacre : non non vous n'y étiez pas.

Mr Molino : vous ne pouvez pas dire que je n'y étais pas, j'étais dans la salle.

Mr Schacre : non absolument pas. Je regrette.

Mr Molino : J'étais dans salle non pas...

Mr Schacre : je n'ai jamais parlé de la vidéo dans cette salle.

Mr Molino : ça n'est pas vrai Mr Schacre.

Mr Schacre : alors je suis un menteur.

Mr Molino : non je ne dis pas que vous êtes un menteur mais je dis que vous avez peut-être oublié.

Mme Houdais : Messieurs on va se répartir la parole sinon ça devient inaudible pour tout le monde et pas intéressant de débattre ces personnes ne peut l'entendre. Mr Schacre vous avez la parole.

Mr Schacre : Ayez la politesse de me laisser parler.

Mr Molino : Mr Schacre je vous laisse parler.

Mr Schacre : merci. Nous avons une discussion avec Mme Lucchini il y a quelques années en arrière qu'elle vous a rapportée, oui Mr ! Là c'est moi qui vous traite de menteur à ce moment-là !

Mr Molino : mais Mr...

Mr Schacre : attendez je n'ai pas fini.

Mr Molino : c'est diffamatoire ce que vous venez de dire.

Mr Schacre : non non non !

Mme Houdais : Mr Schacre !

Mr Schacre : ça s'est passé devant la droguerie de Mr. La discussion que nous avons eue, d'ailleurs les mêmes propos je ne les ai jamais rapportés ici ; c'est concernant les faits qui s'étaient déroulés au Pasino d'Aix-en-Provence. Ce qui prouve que vous n'étiez pas ici !

Mr Molino : en quelle année ?

Mr Schacre : c'était ailleurs...

Mr Molino : Mr Schacre excusez moi ! Je vous interromps parce que je ne peux pas vous laisser dire ça. Non parce que simplement il faudrait chercher dans les vidéos qui ont été faites parce que depuis des années ces vidéos sont faites. Si moi j'étais dans la salle en tant que spectateur Mr Schacre.

Mr Daret : Mme la présidente je pense que cela est hors débat.

Mme Houdais : effectivement.

Mr Molino : ne me traitez pas de menteur parce que je ne suis pas un menteur.

Mr Schacre : vous me l'avez dit.

Mr Molino : Non je ne vous ai jamais dit que vous étiez un menteur.

Mr Schacre : on ne me traite pas de menteur.

Mme Houdais : S'il vous plaît ! on laissera les questions à plus tard. Ça n'est pas l'objet aujourd'hui, on parle des finances et autres. Ne débordons pas.

Mr Molino : Il n'y a pas de souci Mr Schacre mais je vous renvoie vers les vidéos qui ont été faites.

Mme Houdais : je reprends la parole et la répartition de parole. Mr Molino vos questions avez-vous les réponses ?

Mr Molino : oui alors j'ai une partie des réponses effectivement.

Mme Houdais : parce qu'il manque Mr Gerardin.

Mr Molino : s'il avait des choses à rajouter je veux bien.

Mr Gerardin : non simplement, le maillage sur la phase trois des caméras cela va aussi dépendre de l'avancement des projets qui sont en cours et notamment par exemple « les frégates » il y a eu une réunion publique, la gendarmerie était présente. Dès l'instant où l'on met de l'argent Pour requalifier un lieu, on réfléchit à le vidéo protéger. Donc je ne vais pas trop développer sur le BP qu'on va vous présenter après.

Mr Molino : non d'accord, j'ai noté 89 caméras à ce jour. Et la phase deux étant terminée, la phase trois est en projet.

Mr Gerardin : après l'idée ça n'est pas de multiplier par deux sur la phase trois.

Mme Houdais : le groupe a-t-il ses réponses aux questions ?

Mr Molino : j'ai d'autres questions.

Mme Houdais : alors allons y.

Mr Molino : alors donc cette hausse de 232 000 € nous trouvons cela exorbitant. Alors certes il y a peut-être des avancées économiques pour la commune et ses administrés mais c'est un gros montant quand même 232 000 € pour la maintenance et les frais divers de logiciels, c'est énorme. Il faut vite revoir les contrats de maintenance pour faire baisser les coûts. Parce que je pense qu'on pourrait peut-être gagner un peu d'argent là-dessus. D'autant plus que les logiciels

et les investissements qui ont été faits sont récents donc les premières années je ne pense pas qu'il y est autant de maintenance que ça a apporté.

Mme Houdais : la maintenance inclut aussi les assistances, et en fait la mise en place, contrairement à ce que l'on croit, de la modernisation des services implique d'accompagner aussi les agents à s'approprier l'outil.

Mr Molino : donc vous êtes en train de dire que dans le futur, théoriquement, puisque les agents auront pris la maîtrise des outils, il y aura peut-être un peu moins de maintenance ou d'aide plutôt...

Mme Houdais : de fait, il y aura un stage là-dessus.

Mr Molino : donc on sera plus vigilants l'année prochaine sur ces coûts.

Mme Houdais : il y a un côté un pilote. On est d'accord.

Mr Molino : d'accord.

Mr Gerardin : il y a certains logiciels qui sont des logiciels professionnels lourds, coûteux et il est bon d'avoir la possibilité d'appeler...

Mr Molino : oui comme « hot Line ».

Mr Gerardin : comme le « hot line » cela est monnayé, c'est rarement gratuit.

Mr Molino : Je comprends. Alors autre constat, le compte 6237 (48.000 €) Publications augmente de 14.000 Euros, alors que par le passé, on nous avait dit dans cette même salle ; peut-être que je n'étais pas aux affaires mais j'étais dans la salle ; que ce poste devait diminuer. D'autant plus qu'on avait acheté une machine qui devait faire un certain nombre de choses. Et à ce titre, je souhaiterais faire une petite parenthèse. Vous avez fait paraître en 2016 un Rognac Mag Hors-série, qui présente la « nouvelle ancienne » équipe de la majorité. Je l'ai baptisée comme ça, excusez-moi.

Mme Houdais : c'est ce qu'on appelle un remaniement municipal.

Mr Molino : oui voilà. Tout simplement. Alors on se pose la question était-ce nécessaire ? Nous nous permettons d'en douter. A tout le moins, on aurait pu être intégré ce remaniement, comme vous venez de le dire, dans un Flash Info bi-mensuel.

Mme Houdais : à juste titre, c'est aussi une passation de pouvoir, c'est quand même aussi le bilan parce que notre maire a quand même exercé pas mal d'années. C'est rendre à César ce qui revient à César et faire quand même un remaniement aussi noble quand même que la gouvernance qu'il a menée.

Mr Molino : J'entends bien. Mais je pense qu'on aurait pu le faire dans une revue municipale traditionnelle et non pas dans un mag spécial mais c'est votre choix. Je ne reviendrai pas là-dessus. Passe encore que les photos des élus d'opposition.

Mme Houdais : c'était un choix vous avez raison, et nous l'avons fait et nous trouvions que c'était aussi une question de continuité de valeur.

Mr Molino : si vous voulez. Nous, élus de d'opposition nous n'avons pas été pris en photo contrairement à vous qui êtes sur cette revue, il est vrai que nous ne sommes pas autant

photogéniques que votre équipe, pour autant, nous n'avons pas eu notre droit d'expression dans ce Hors-Série. Devons-nous vous rappeler que l'Article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Je parle sous couvert de Mme Buffoli qui est là derrière vous ;

Mme Houdais : je la ferai intervenir.

Mr Molino : dispose que « dans les communes de plus de 3500 habitants et plus, lorsque la Commune diffuse, sous quelques formes que ce soit, un bulletin d'information général sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ». C'est ce qui se fait d'ailleurs dans le flash info mensuel jusqu'à présent. Nous vous demandons donc officiellement d'avoir droit au double de notre droit d'expression, soit, 4000 caractères, ; je parle pour mon groupe ; dans la prochaine parution du Flash Info, ce afin de respecter la loi. Parce qu'on aurait dû avoir dans cette revue hors-série.

Mme Houdais : c'est un hors-série je le précise bien.

Mr Molino : oui et on aurait dû avoir, c'est une publication comme une autre, notre droit d'expression que nous n'avons pas eu donc on vous demande officiellement d'avoir le double de ce droit. Tout simplement.

Mme Houdais : Mme Buffoli à ce sujet. On va vous donner quand même une réponse technique pour qu'on mette un peu le cadre juridique aussi et qu'on soit clair.

Mme Buffoli : Tout support effectivement qui prend acte des affaires de la commune doit avoir une réponse de l'opposition. En principe. Voilà.

Mme Houdais : à ce juste titre...

Mr Molino : donc, à ce juste titre on aimerait avoir le double voilà tout simplement.

Mme Houdais : donc il a raison. On l'appliquera de droit. On est d'accord.

Mr Molino : je vous en remercie.

Le compte 6283 (149.000 €) Frais de nettoyage des locaux, augmente de 119.000 €. C'est énorme. Pouvez-vous nous donner la liste des locaux dont le nettoyage est externalisé ?

Mme Buffoli : c'est tous les bâtiments communaux, sauf les écoles, tout les bâtiments.

Mr Molino : tout est externalisé ?

Mme Buffoli : sauf les écoles.

Mr Molino : toutes les écoles ?

Mme Koskas : sauf les écoles !

Mme Buffoli : tous les bâtiments communaux sauf les écoles.

Mr Molino : d'accord. Enfin je terminerai sur les frais de personnel. Ces dernières ont augmenté de 560.000 Euros en 2014 par rapport à 2013 et de 257.000 € en 2015 par rapport à 2014. Si nous approfondissons ce poste de dépenses en 2015, on constate que les dépenses de personnel bien que le poste de DGS (le salaire le plus élevé de la collectivité) est vacant depuis septembre

2014, est en perpétuelle hausse. Il représentait 62,96% des dépenses réelles de fonctionnement en 2014 et représente en 2015, 62,79% de ces mêmes dépenses. C'est le mal récurrent de notre Commune depuis de nombreuses années. Néanmoins, je tiens à dire, la différence majeure qu'il y a entre les 3 dernières années et les années précédentes, c'est que beaucoup d'externalisation ont eu lieu, on n'en a eu la preuve là avec le nettoyage, ce qui a eu pour effet d'augmenter les charges à caractère général sans pour autant baisser les frais de personnel.

Mme Houdais : Mr Gerardin.

Mr Gerardin : Entre-temps il y a une réforme au niveau des rythmes scolaires et il a bien fallu embaucher les animateurs qui devaient s'occuper des enfants. Donc ça c'est une première chose. Et puis après comme je l'ai exprimé dans mon propos, nous sommes tributaires de décisions nationales, de changements indicielles...

Mr Molino : tout à fait.

Mme Houdais : de changements indicielles.

Mr Molino : mais encore une fois quand on embauche du personnel pour les NAP ou qu'on les mette en externalisation comme c'est le cas en 2016 puisque je vous rappelle qu'on les a transférés dans la structure au 1er septembre. Donc d'un côté ou de l'autre les charges augmentent. Sauf que les charges de personnel ne bougent pas alors que les charges d'externalisation elles augmentent. Donc de plus ce que je voulais rajouter aussi par rapport au fait qu'il y a eu beaucoup d'externalisation. De plus, dans le passé, c'est pourquoi on peut se dire qu'il y a eu des dépenses de personnel assez élevées, il a fallu structurer la collectivité avec l'arrivée de cadre A, des chefs de service nouveaux, d'encadrement... alors que depuis 2014, un certain nombre d'entre eux sont partis, je parlais du DGS, pour 2016 le directeur des services techniques est parti en début d'année. Donc il y a des dépenses qui restent alors qu'il y a des choses qui ont changé par rapport à il y a trois ans encore. Ce qui pouvait être acceptable jusqu'à ces 3 dernières années car les recettes permettaient de faire face ne l'est plus aujourd'hui. En effet, comme vous le savez, ce ne sera plus le cas car avec la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat au moins jusqu'en 2017 et le flou de la Métropole en ce qui concerne le pacte fiscal et financier pour les années futures dont vous nous faites état depuis l'an dernier, il y a des raisons de s'inquiéter des finances futures de la Commune. Voilà ce que j'avais à dire. Merci pour vos réponses et de votre attention également.

Mme Houdais : Mme Lambrechts.

Mme Lambrechts : justement par rapport à ces externalisations, je voulais justement dire un mot. On se rend compte là de façon très claire quand général quand on externalise et que l'on privatise des services publics ça coûte plus cher à la collectivité. Moi je voulais attirer quand même l'attention sur ce fait. Je défendrai toujours l'emploi public et le service public contre les externalisations et les privatisations de service que ce soit pour le nettoyage ou pour le reste. Donc pour ce coup je rejoins un peu les analyses de Mr Molino.

Mme Houdais : je rappelle quand même que l'externalisation permet la pérennisation de bon nombre de contrats. Que la fonction publique aujourd'hui territoriale ne pourrait absorber et qui est quand même une nécessité pour le quotidien des salariés d'avoir des CDI que d'être des contractuels. Et tout le monde sait très bien, les changements aujourd'hui créent des incertitudes donc l'externalisation complète le service public mais ne remplace pas...

Mme Lambrechts : Ça reste quand même de la précarité. Des emplois qui restent précaires qui sont à durée indéterminée certes mais qui ne sont pas sous statut public. Donc ça c'est un regret et je peux me permettre de l'exprimer ici. Et autre chose, je voulais une question aussi concernant les charges de gestion courante. Sur la réalisation de la diminution des participations sur les subventions du CCAS. Pourquoi la diminution des participations ?

Mme Houdais : donc une réponse technique. Ça n'est pas une diminution.

Mme Koskas : on parle de la subvention au CCAS ?

Mr Gerardin : oui c'est ça. La subvention du CCAS a diminué parce que le CCAS a un budget excédentaire depuis quelques années. Donc c'est simplement que le CCAS va prendre en charge son fonctionnement. On va un peu moins l'aider parce que par ailleurs il a des moyens. C'est juste ça.

Mme Houdais : donc je vais vous poser la question, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est voté. Mr Le Maire. Messieurs les maires. Vous pouvez revenir parmi nous.

Mr Le Maire : donc je reprends la présidence. Merci Mme Houdais. Rapport numéro sept, c'est l'affectation des résultats 2015 s'agissant du budget annexe des pompes funèbres. Donc en vertu de l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure d'affectation porte sur le seul résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 13 670,14 €. Le solde d'exécution de - 4989,72 € de la section d'investissement fait l'objet quant à lui d'un report en section d'investissement. Le résultat cumulé 2015 est composé du résultat de l'année 2014, augmenté de la part affectée à l'investissement et crédité du résultat de l'exercice 2015, soit un montant 13 670,14 € qu'il convient d'affecter. L'affectation du résultat doit couvrir, je vous le rappelle, en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 6 avril 2016, je vous demande d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2015 qui s'élève à 13 670,14 € comme suit : 4 989,72 € en section d'investissement sur le compte 1068, et pour la section de fonctionnement (compte 002) : 8 680,42 €. Voilà y'a-t-il des observations par rapport à cela ? alors à ce moment là je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à l'unanimité. Même procédé sur l'affectation des résultats, ce que vous venez de débattre du compte administratif. Le résultat donc cumulé de clôture de 2015, je le rappelle est de 6 239 842,47€. En vertu de l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure d'affectation porte sur le seul résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 5 401 690,80 €. Je vous propose de répartir comme suit : section d'investissement en réserve compte 1068, 1 683 979 € et le report à nouveau en section de fonctionnement compte 002, 3 717 711,80 €. Voilà y a-t-il des observations par rapport à cela ? Donc je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Budget primitif 2016 annexes des pompes funèbres. Le budget présenté est équilibré comme la loi le prévoit en dépenses et en recettes. En Section de fonctionnement : 81 831,86 € et en Section d'investissement : 62 837,48 €. S'agissant de la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 81 831,86 € et se décomposent en quatre postes : L'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock initial des caveaux au 1er janvier de l'année 2016, Equipement de Travaux, Des titres annulés, Un virement de la section de fonctionnement. Les recettes s'équilibrent du même montant et se décomposent ainsi : L'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock des caveaux au 31 décembre 2016 (stock final). Pour la section d'investissement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 62 837,48 € et concernent : L'écriture comptable relative à la prise en compte du stock prévisionnel de fin d'année 2016 (stock final). Les recettes d'investissement s'équilibrent du même montant par : L'écriture comptable relative à la prise en compte du stock au 1er Janvier 2016, Le virement issu de la



section de fonctionnement, Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068). Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 6 avril 2016, je vous demande d'adopter le budget primitif annexe des pompes funèbres 2016. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Non je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. À l'unanimité. Alors le BP 2016. Alors je ne vais pas vous faire une lecture exhaustive, article par article. Juste vous dire quelques grandes lignes du budget primitif. C'est un projet de budget qui est présenté sur un montant total de 31 millions d'euros donc 22 millions en fonctionnement 8,6 en investissement. C'est un budget que je qualifierais de transition en section de fonctionnement dans la mesure où comme vous le savez depuis janvier 2016, nous sommes sur une année de Métropolisation ce qui aura nécessairement une incidence sur le chapitre budgétaire à venir. Et quand je dis budget de transition, c'est qu'en cours d'année et vous le savez, il y aura nécessairement quelques réajustements en matière de recettes notamment ou de dépenses qui viendront marquer la naissance du pacte financier, du pacte de gouvernance financier et fiscal de la métropole qui doit être adopté avant le 30 juin 2016. Donc, on est dans un contexte quand on a bâti le budget avec deux éléments très importants. Je viens d'en parler la métropolisation et l'incertitude sur le moyen terme au niveau des recettes de fonctionnement. Je prends deux exemples sur la dotation de solidarité communautaire, rien ne nous dit qu'elle sera au niveau de l'année 2015 puisqu'il manque à la métropole pour boucler le budget en section d'investissement 200 millions d'euros. Voilà où l'on en est à l'heure actuelle dans l'agrégation en fait des six budgets de PC. C'est la raison pour laquelle on vous invitera à mettre au niveau de la dotation de solidarité communautaire, le chiffre de zéro. Puisque c'est le seul poste qui ne peut pas être garanti à travers le pacte fiscal et financier. Pour mémoire sur 2015, C'était 820 405 €. Voilà. Deuxième aspect s'agissant du métropolisation. C'est le fonds national de péréquation intercommunal et communal. Vous savez c'est ce fonds qui a été attisé où les communes dites les plus riches, en fait reversent aux communes les plus pauvres. En fonction d'un périmètre donné, ce périmètre à l'heure actuelle c'est maintenant métropole. Et donc ce qui explique que ce qui était porté avant par agglomération Provence, dans le budget, de l'intercommunalité, sera porté pour chaque commune. Et on l'a estimé et c'est juste une estimation parce qu'à mon avis on aura quelques surprises par rapport à ça, on l'a estimé à 200 000 € mais ça reste une estimation. Mais ça c'est sûr qu'on va devoir la payer. S'ajoute par ailleurs et ça ne vient pas de la Métropolisation mais plus de l'État, la majoration de la pénalité SRU. On la multiplie par deux au regard de la non atteinte de nos objectifs triennaux et on est maintenant une commune dite « carencée ». Donc ça élève le montant de la pénalité à 400 880 €. Par rapport à cela, sur la métropolisation pour être totalement complet. Il y aura sans doute un lissage et c'est certain plutôt dans le temps de la fiscalité intercommunale sur les 12 années comme le prévoyait la loi MAPAM et en même temps un abattement des bases qui sera favorable à la population. Et le lissage il sera fait par la moyenne pondérée des six EPC. C'est-à-dire que, pendant 12 ans, logiquement on attendra le pacte de gouvernance fiscale et financier, il y aura une diminution du taux intercommunal qui avait été voté un peu dans la précipitation et je maintiens ce que je dis au niveau d'agglomération Provence et maintenant on va diminuer en fait la pression fiscale au niveau des contribuables. Et c'est la seule « bonne nouvelle » au niveau de la Métropolisation pour l'heure actuelle.

Mr Molino : sur 12 ans c'est ça ?

Mr Le Maire : oui sur 12 ans c'est ça. Le deuxième élément. Dans ce nouveau paysage budgétaire, c'est à fortiori la baisse de la dotation de l'État. Nous avons eu l'occasion d'en parler, vous l'avez sans doute évoqué avant. Elle se poursuit en 2016 avec une DGF qui sera en diminution d'environ 200 000 € supplémentaires par rapport à 2015. C'est un mouvement qui continuera jusqu'en 2017 puisque c'est dans 2013 que ça a véritablement commencé, en tout cas la baisse brutale à travers notamment le pacte de responsabilité au niveau de la gouvernance budgétaire

signée entre le président de la république et les différentes associations des maires de France. Et pour mémoire et pour information, si on prend les exercices de 2014 à 2015, en pertes cumulées se sont 600 000 € que la commune terre en tant que telle. Alors certes il fallait faire un effort on ne va pas revenir sur ce débat là. Mais je vous rappelle que la dette publique locale c'est 9,5 % de la dette globale de l'État. C'est juste un aparté par rapport à l'effort que l'on doit faire. Alors voilà le paysage budgétaire dans lequel nous avons préparé ce budget. Je vais faire quelques remarques sur son contenu. D'abord sur la fiscalité, on propose par prudence de maintenir les taux en 2016 puisque le pacte fiscal et financier n'a pas encore été discuté. Il n'y a pas encore eu une seule réunion donc on ne sait pas exactement à quel niveau seront nos dotations. je voudrais quand même rappeler en matière de fiscalité que les contribuables Rognacais bénéficient de taux qui sont quand même les moins élevés des Bouches-du-Rhône en matière de taxe d'habitation. Rappeler aussi que depuis 2001, les taux communaux n'ont pas évolué et ça je voudrais qu'on soit clair là-dessus. Et tout le monde peut l'admettre. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, Nous allons être conduits à un effort de rigueur budgétaire supplémentaire comme toutes les collectivités territoriales. Premier exemple, notre masse salariale va être amputée de près de 300 000 € du fait de la rationalisation, du redéploiement des effectifs et du non remplacement systématique des départs qu'ils soient retraite ou pour d'autres collectivités. C'est une forte baisse il faut que vous le sachiez. Au regard de l'effet GVT, 2,5 % à 3 % par an à effectif constant. Mais aussi au regard de la revalorisation du point d'indice qui va intervenir au mois de juillet. Puisque vous savez que le gouvernement a annoncé deux revalorisations successives. De mémoire, c'est janvier et juillet 2017. Mais pour l'heure ce qui nous importe c'est 2016. Voilà donc vraiment baisser la masse salariale et en même temps avoir une conjoncture qui nous amènerait à effectif constant à l'augmenter, C'est quand même une prouesse. Sur les charges à caractère général. Malgré le choix en matière du mode de gestion sur certains services publics. Notamment sur l'externalisation de l'entretien de certains bâtiments communaux, l'augmentation est quand même limitée à 190 000 € soit 3,3 % de BP à BP. Je dis bien de BP à BP, vous avez discuté du CA tout à l'heure et vous avez vu que les services ont fait des efforts considérables dans la réalisation sur le chapitre zéro. S'agissant du troisième poste de dépenses le plus important qui sont les subventions. L'objectif est toujours une stabilité. Un périmètre constant avec bien sûr des secteurs sur lesquels nous portons nos efforts. Notamment le sport et la culture. Sur ce que l'on appelle les autres recettes. Essentiellement les produits de services, tarif ; on aura l'occasion d'en débattre tout à l'heure. Nous avons des recettes en équilibre voir même en stagnation avec un peu plus d' 1,1 million d'euros en matière prévisionnelle. Sur les reversements de péréquation je vous l'ai dit et je n'en parle plus de 210 000 € estimés sur le fonds de péréquation intercommunale. Et par rapport à ce qui est versé au CCAS, c'est une enveloppe renforcée qui passe de 325 000 € à 376 000 €. Sachant que c'est une subvention d'équilibre par rapport au vote du budget du CCAS qui interviendra demain. Enfin en ce qui concerne le programme d'équipement. Nous allons accélérer nos investissements à un étage un peu supérieur à celui des deux dernières années. Ce qui est tout à fait logique c'est un cycle budgétaire normal. Et on va porter en fait le budget global à 8,4 millions d'euros comme vous avez pu le constater. Ce budget nous permettra principalement de financer les équipements de proximité. C'est-à-dire des équipements sportifs, des réaménagements d'espace public, également de débiter les études sur la nouvelle brigade gendarmerie. Mais sans oublier le plan pluriannuel des bâtiments existants, du patrimoine existant, notamment nos structures scolaires. Tout ça sur un investissement de 6,9 millions d'euros. Dans les autres recettes d'investissement, nous sommes toujours engagés dans un programme de cession de nos biens immobiliers n'ayant pas vocation ou n'ayant pas un caractère général afin d'obtenir une gestion active de notre patrimoine et financer bien évidemment une partie de nos structures d'investissement. J'ajoute quand même sur 2016. Nous ne mobiliserons pas d'emprunt comme depuis plusieurs années

maintenant, nous maintiendrons donc l'objectif de l'endettement zéro malgré un effort conséquent en matière d'investissement. C'est principalement, et vous serez amenés à faire des décisions modifications sur les investissements. Puisque comme vous le savez nous sommes en train de négocier un contrat départemental de développement et d'aménagement. On a eu la visite aujourd'hui de Mme la présidente du conseil général. L'enjeu étend d'inscrire, ce qu'on a fait d'ailleurs, déjà certains projets en dépenses en attendant les recettes. Et d'autres uniquement les études préalables. on compte signer un contrat départemental d'ici la fin juin avec un niveau de financement qui avoisinerait les 60 %. Ce qui est quand même une bonne nouvelle par rapport au volume qui est de 13 millions d'euros. C'est pour ça que je rigolais tout à l'heure Mr Molino et que j'ai fait cette erreur là. Donc en synthèse, si on regarde bien. Nous avons cinq leviers majeurs. D'une part la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans leur globalité, les charges à caractère général, masse salariale. Ça doit être couplé. Parce que ça conditionne forcément l'épargne que l'on va générer pour les années postérieures à 2016. La poursuite de la maîtrise de la pression fiscale pour les contribuables en attendant le pacte de gouvernance afin d'étudier d'éventuelles baisses ou abattements. Là en définition également des politiques publiques prioritaires, c'est tout l'objet de l'évaluation des politiques publiques. Passer de la logique à la technique du rabout. c'est-à-dire sur chaque article budgétaire à une technique de notre propre évaluation de notre politique publique pour voir celles qui sont prioritaires et celles qui le sont moins et d'affecter les crédits associés. La préservation donc je vous l'ai dit d'un niveau d'épargne satisfaisant. On est sur des indicateurs de ratios à 10 % de recettes réelles de fonctionnement où là il y a «une alerte » qui doit être faite si on tombe en dessous. Et en dernier lieu, une politique d'investissement structurant d'aménagement, de rénovation de bâtiments avec nos 13 projets, nos neuf projets pardon ; il y en a un 10e qui vient de se rajouter ; qui seront intégrés dans le contrat départemental. Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire sur les grandes lignes budgétaires. Maintenant place aux observations éventuelles. Mr Molino.

Mr Molino : j'ai des questions ou des remarques à apporter effectivement à ce que vous venez de dire. Alors concernant les charges à caractère général. Nous constatons, d'ordre général, nous constatons systématiquement que chaque année ce poste budgétaire est très élevé par rapport aux réalités de l'année précédente. C'est une question que je voulais vous poser : pourquoi ne pas partir des réalités ? Je parle bien du poste charge à caractère général, chapitre 11.

Mr Le Maire : 011.

Mr Molino : pourquoi ne pas partir des réalités de l'année N -1 pour établir le budget de l'année N ? Parce que là on dope chaque fois ces budgets et les réalités sont vraiment en deçà de ces chiffres-là.

Mr Le Maire : alors premièrement il faut sécuriser quand même la préparation budgétaire. Vous savez que c'est une agrégation de toutes les demandes des services. Deuxièmement il est vrai qu'on procède maintenant au mois de septembre à un arbitrage complémentaire. Tout ça pour que les services rentrent dans cette logique d'économie et éviter d'avoir une enveloppe budgétaire qui est reconduite d'année en année. On n'y arrive au fur et à mesure on y arrive. Maintenant il y a aussi le fait qu'un budget doit être voté en équilibre : Dépenses = recettes. Alors on peut gonfler les dépenses imprévues jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Mais quand même à un moment donné on va arriver à un point de blocage. Donc voilà c'est pour cela aussi cour met en œuvre cette politique-là sur le 011.

Mr Molino : d'accord. Alors concernant les charges de personnel. Alors vous tablez sur une baisse. Alors en effet, vous prévoyez 10 353 000 € en 2015 alors que les réalités de 2016

s'élèvent à 10 624 000 € ; je parle des réalités ; ce qui est très proche d'ailleurs du budget qui avait été défini pour 2015 qui était de 10 676 000 €.

Mr Le Maire : oui on avait fait des décisions modificatives pour ajuster. C'est pour cela que c'est très proche de la réalité.

Mr Molino : pour ajuster. Mais pour autant dans les réalités sont de 10 624 000 et la vous prévoyez un budget de 10 353 000. De plus dans les explications que vous nous fournissez, vous nous avez dit et vous nous l'avez rappelé là à l'instant que vous ne tenez pas compte dans vos prévisions des augmentations nationales des points d'indice. Alors on ne comprend pas votre optimisme budgétaire dans ce poste-là. Alors vous nous avez expliqué je dirais une partie.

Mr Le Maire : je vous l'ai expliqué oui. La tarification des modes de gestion notamment et sur le redéploiement à chaque départ.

Mr Molino : mais 300 000 € de moins. Mais on avait autant que je me souviens la dernière fois vous nous avez dit qu'il y avait à peu près cinq départs d'ici la fin de l'année en retraite donc je ne sais pas si ces départs représentent 300 000 € cela me paraît beaucoup.

Mr Le Maire : non il y a plusieurs facteurs qui nous amènent à cette réduction. C'est l'effet année pleine de l'externalisation également, puisque l'externalisation de certains services, puisqu'en 2015, on lance le marché mais ça n'est pas sur l'année pleine et donc je pense que c'était jusqu'au mois d'avril de mémoire où on a payé des contractuels,

Mr Molino : en 2015 ?

Mr Le Maire : en 2015 oui.

Mr Molino : oui tout à fait.

Mr Le Maire : et ces contractuels là, on ne les retrouve plus sur la masse salariale. Donc ceci nous amène à poster ce chiffre là avec un décompte qui s'est fait agent par agent avec l'extrapolation également du GVT.

Mr Molino : oui mais ces contractuels étaient sur des postes à temps partiels. Ils n'étaient pas sur des temps complets.

Mr Le Maire : oui mais c'est quand même 20 heures ou 30 heures. Ça n'est pas négligeable sur l'enveloppe. Les cinq départs en retraite plus, je ne vous le cache pas, un niveau d'encadrement parfois sur certaines directions qui a été trop mal ajustées et on a eu des départs de cadres A à 100 000 € et qui a des répercussions directes sur la masse salariale. C'est pour cela qu'on peut vous annoncer la baisse de 300 000 €.

Mr Molino : d'accord alors puisque vous parlez de cela et de l'encadrement je dirais.

Mr Le Maire : oui.

Mr Molino : alors autant on réclame une baisse depuis de nombreuses années. Bien avant moins avant que je ne sois élu on en parlait déjà.

Mr Le Maire : bien sûr.

Mr Molino : et comme je l'ai dit dans le débat que nous avons eu concernant les années précédentes où je dirais il y a toujours eu un fort taux, un fort ratio de dépenses du personnel sur

les dépenses totales. Alors autant on réclame une baisse qui est essentielle de ces charges de personnel, autant on ne cautionne pas votre façon d'agir parce que avec le départ de certains chefs de service, que vous venez de nous rappeler d'ailleurs et qui n'ont pas été remplacés, à notre avis vous déstructurez la collectivité. Ce n'est pas aux élus de remplacer les fonctionnaires, ça n'est pas votre rôle en tout cas. Mais moi la question que je me pose c'est que vous êtes élu aujourd'hui, demain vous ne le serez peut-être pas ; moi non plus peut-être d'ailleurs, peut-être nous ne le serons ni l'un ni l'autre. Comment vous allez laisser la collectivité à de futurs éventuels repreneurs sans qu'il n'y est de compétence technique et je dirais « technocratique ». C'est compliqué. C'est pour cela que je dis c'est que vous déstructurez...

Mr Le Maire : ça n'est pas sympa pour ceux qui sont là.

Mr Molino : non mais je parle des cadres qui ne sont pas remplacés. Il y en a deux.

Mr Le Maire : enfin, des cadres qui ne sont pas remplacés...

Mr Molino : il y en a deux

Mr Le Maire : vous savez, on va prendre un exemple sans citer de noms, la direction des services techniques, puisqu'il s'agit de ça...

Mr Molino : entre autres.

Mr Le Maire : avec trois cadres A ingénieur principal, si vous trouvez une collectivité avec ce même mode de fonctionnement vous m'amenez ça sur un plateau. Donc ça veut dire quoi ? Il y a cadre A qui est parti mais on a toujours deux cadre A ingénieur principal avec des compétences, c'est ça que ça veut dire.

Mr Molino : oui, j'entends bien, mais pour autant en avant directeur des services techniques.

Mr Le Maire : on n'a pas de directeur des services techniques, mais ça c'est une restructuration qui est en cours avec le centre de gestion des Bouches-du-Rhône, voilà. Mais ça n'empêche pas le service de tourner si ce n'est qu'on doit améliorer l'organisation pour une meilleure efficacité et pour moderniser aussi les services.

Mr Molino : de faire des économies également.

Mr Le Maire : pardon ?

Mr Molino : in fine, faire des économies

Mr Le Maire : oui, pourquoi pas, absolument. le niveau d'encadrement, et ça je le maintiens, des services techniques telle qu'elle avait été pondue, l'organisation en 2005, n'est pas adaptée à la taille de la collectivité, voilà.

Mr Molino : et pour le DGS par exemple, qu'est-ce vous pouvez nous dire là-dessus ?

Mr Le Maire : pour le DGS, on est toujours en recherche. L'heure est à la restructuration des services techniques, au recrutement du directeur des ressources humaines qui devrait arriver et après on verra pour le DGS, on ne peut pas multiplier à outrance les arrivées, il faut les lisser dans le temps.

Mr Molino : j'entends bien, mais c'est pour ça que je vous dis heureusement que vous restructurez, parce que là pour l'instant c'est déstructuré, dans ces postes là j'entend.

Mr Le Maire : Non ce n'est pas déstructurer, bon il y a eu sur la direction des services techniques, il y a eu des contentieux...

Mr Molino : non, je ne parle pas des services techniques, je parle du DGS et des services financiers, enfin du services RH pardon.

Mr Le Maire : il y avait une responsable des ressources humaines au CDG, on la remplace et on met un directeur des ressources humaines en lieu et place, on en profite pour organiser un peu et pour alléger aussi la direction financière qui a une charge énorme notamment à travers la prospective financière que Mme Souteyrat va nous faire, excusez-moi de vous citer, mais donc ça demande énormément de travail, voilà.

Mr Molino : Alors, dans le chapitre « Atténuation des Produits », nous constatons comme vous l'avez dit à juste titre, le doublement de la pénalité SRU ainsi que le Versement du Fonds de Péréquation que vous estimez à 200 000 €, ce qui n'est pas si certain que cela. et ces chiffres, bien entendu, viennent considérablement impacter les dépenses.

Mr Le Maire : absolument.

Mr Molino : Concernant les charges de Gestion courante, nous n'avons pas de question particulière mais une remarque. Pourquoi doit-on revoter, parce que c'est écrit comme cela dans le document qui est joint, le budget des associations alors que ce dernier a déjà été voté lors du CM du 30/01/2016 ?

Mr Le Maire : alors s'agissant de cela, c'est une annexe obligatoire au niveau du budget primitif. Donc on est obligé de le revoter tout simplement.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : il y a eu une autorisation de dépenses à un moment donné, il y a un mois ou deux de dessus, mais malheureusement heureusement aussi on est obligé d'impacter le budget et de vous lister en fait l'ensemble des subventions qui ont été versées en annexe, c'est obligatoire.

Mr Molino : nous avez déjà voté pour ces subventions, parce que vous nous aviez dit à l'époque qu'on les faisait en début d'année parce qu'on ne pouvait plus les faire d'avances, c'était illégal.

Mr Le Maire : absolument. On ne peut plus faire l'avance sur l'année budgétaire n-1.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : là, on ouvre... en section de fonctionnement la règle, Mr Molino, c'est « je peux inscrire des dépenses sur 2016 à hauteur des dépenses de 2015 », ce qui n'est pas le cas sur la section d'investissement puisqu'on est obligé de délibérer à 25 %. Voilà c'est la raison pour laquelle en la paix pour pouvoir débloquer effectivement les sommes et derrière on régularise sur la nomenclature budgétaire, voilà.

Mr Molino : En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, vous indiquez dans vos commentaires, je vous cite : « que ces dernières augmentent en raison de la hausse de l'attribution de compensation et des bases prévisionnelles de Taxes foncières et de Taxes d'Habitation » alors que les chiffres démontrent le contraire.

Mr Le Maire : Ah.

Mr Molino : alors le BP 2016 est de 18.782.000 €, prenez les chiffres si vous voulez vérifier.

Mr Le Maire : Oui je vais chercher l'exemplaire du budget. Merci. Dites-moi.

Mr Molino : alors vous dites que les recettes de fonctionnement augmentent, alors qu'on voit dans les tableaux chiffrés une baisse. D'ailleurs vous l'avez dit qu'il y avait une baisse.

Mr Le Maire : oui.

Mr Molino : alors vous dites que le BP 2016 est de 18.782.000 €,

Mr Le Maire : vous êtes dans quelle section Mr Molino, recettes réelles de fonctionnement ?

Mr Molino : oui, oui tout à fait. Dans le petit texte qu'il y a juste en dessous du tableau il est écrit « les recettes de fonctionnement augmentent en raison de la hausse de l'attribution de compensation et des bases prévisionnelles de la taxe foncière de la taxe d'habitation.

Mr Le Maire : oui.

Mr Molino : alors que les chiffres disent le contraire, à savoir que le BP de 2016 est inférieur à celui de 2015. Qu'est-ce que c'est qu'il n'est pas bon, c'est le commentaire ou c'est les chiffres ?

Mr Le Maire : moi j'ai voulu, en toute transparence, c'est ce que j'avais demandé au service, le commentaire ce n'est pas moi qui l'ai rédigé, je m'adresserai à Mme Souteyrat après, mais peu importe ça doit être une erreur matérielle. Mais il faut bien prendre les choses, j'ai voulu pour la première fois mettre le BP et la décision modificative cumulées, dans les documents. En fait on compare et c'est pour la raison pour laquelle le commentaire est bon et les chiffres peuvent être amenés à être interprétés différemment, mais on compare le budget avec l'ensemble des décisions modificatives de l'année, puisque ça reste des actes prévisionnels, que je compare au BP 2016. Or, je pense que les services financiers ont fait de façon un peu orthodoxe, ils comparent de BP à BP. Voilà, et ça c'est de ma faute, j'ai voulu en toute transparence...

Mr Molino : mais chaque année vous faites des comparaisons...

Mr Le Maire : mais c'est la première fois que j'ai demandée aux services financiers de faire la sommation du BP avec les décisions modificatives. Pour être totalement cohérent, et donc de ma faute, et donc elles sont parties sur le canevas BP 2015, BP 2016.

Mr Molino : BP initial ?

Mr Le Maire : voilà, et au dernier moment je leur ai demandé de cumuler, donc mille excuses mais le commentaire est bon.

Mr Molino : mais cela dit, c'est les chiffres sont les bons, c'est pas les commentaires.

Mr Le Maire : les chiffres sont les bons et le commentaire est bon, donc tout est bon.

Mr Gérardin : c'est juste qu'il faudrait avoir le détail pour que vous puissiez voir.

Mr Molino : mais je l'ai le détail.

Mr Gérardin : voir entre la DM et le BP.

Mr Molino : j'ai le détail, puisque je l'avais demandé. Alors, dans le détail, vous vous Alors montrez prudents dans la mesure où vous ne prévoyez pas de Dotation de Solidarité

Communautaire puisque c'est facultatif encore une fois, effectivement vous avez dit que ça représentait 800 000 € que nous avons perçus en 2015 et que vous ne prévoyez pas de percevoir en 2016. Alors vous nous avez évoqué un petit peu le pacte financier et fiscal de la métropole, et on vous en remercie, mais est-ce que vous avez d'autres informations à nous fournir là-dessus ? Effectivement, dans la presse est écrit que, avant le 30 juin et peut-être même d'ici la fin du mois d'avril il devrait y avoir un conseil communautaire, enfin un conseil métropolitain qui va parler du budget, est-ce qu'on pourrait avoir un petit peu d'informations ce sujet-là ?

Mr Le Maire : c'est vrai, que le 28 avril on est en séance plénière pour voter le premier budget de la métropole, comme je l'ai dit dans mes propos, c'est un budget d'agrégation en fait des budgets des 6 anciennes EPCIs. Et ce qui s'est passé, pour être tout à fait honnête, c'est que certains EPCI dont je tairai les noms, n'ont pas joué le jeu. C'est-à-dire ils ont gonflé les investissements et s'il fallait revenir « au périmètre EPCI » en votant leur propre budget, leur budget serait en déséquilibre. Et ça, cumulé, il y a 2 EPCI qui n'ont pas joué le jeu, cumulé ça fait 200 M€. Donc c'est là-dessus qu'on est en train de travailler, au niveau de la métropole, pour essayer de remettre les priorités et donc de lisser les investissements sur plusieurs années. Ce dont il faut être très vigilant, c'est que certains ont l'habitude, avec les coûts partis, parce que vous le savez que quand vous attribuez, Vous notifiez marché et que le marché est en cours le fait arrêter l'investissement ça a des conséquences en matière de pénalités, énormes. C'est là où on est très vigilants et qu'il y a déjà des tensions, il faut le dire, entre différents dirigeants, en disant « moi j'ai lancé mes coûts, comment on fait ? ». S'agissant du pacte de gouvernance, il n'y a pas une réunion pour l'instant parce que j'ai le plaisir d'y siéger, il y a 12 membres permanents à cette commission qui va « élaborer » le pacte de gouvernance fiscale et financier. Le seul problème, le seul risque c'est que l'on ne s'entende pas sur la stratégie et la trajectoire budgétaire. Parce que de toute façon s'il n'y a pas de pacte financier de voté en juin, la loi dit « c'est la règle de droit commun qui s'applique », il n'y aura pas de DSC. C'est la raison pour laquelle ça nous a poussé à mettre zéro. En revanche il y aura deux orientations. Soit, les communes disent « effectivement il faut un peu plus d'auto financement pour nos investissements » et donc on va être obligé de réduire la voilure sur les dotations reversées aux communes. Soit on ne veut rien entendre à ce niveau-là et donc on va enlever des investissements, ce qui se ne serait pas un bon signe au niveau de la métropole quand on baisse de 200M€, notamment pour le tissu économique local, les investissements. La discussion va porter là-dessus. Je ne peux pas vous en dire plus, on ne s'est pas encore réuni. En tout état de cause je vous tiendrai au courant puisqu'on aura un conseil municipal au mois de mai et je pense qu'on aura eu quelques séances de travail qui permettront de déterminer les trajectoires budgétaires. Parce que ce qui est sûr pour l'heure, il y a un engagement pour cette année d'avoir le même niveau d'attribution de compensation, ça c'est le président Gaudin qu'il avait prise cette orientation, mais on n'a pas de visibilité sur les quatre années à venir et c'est ça qu'il faut qu'on ait jusqu'en 2020. Voilà pour répondre à votre question mais je ne peux pas vous en dire plus.

Mr Molino : d'accord, donc on n'en saura plus au prochain conseil. Alors, on ne relèvera pas sur les prochains investissements puisque la plupart ont été discutés lors du débat d'orientation budgétaire. Par contre sauf erreur de ma part, je n'ai rien vu dans vos commentaires, ni dans l'annexe III B3 concernant la future école en lieu et place du maset. Ça veut dire que le projet est reporté, ou abandonné ?

Mr Le Maire : non. Vous savez, tous ces investissements, je parlais tout à l'heure du contrat départemental, vous savez que la nouvelle gouvernance et c'est pas plus mal, a mis des critères



d'attribution au niveau du CDDA et également des contraintes supplémentaires au niveau des communes c'est-à-dire qu'on ne peut pas dépasser un montant subventionnable de plus de 3 M€ hors-taxes par an. Clairement on peut avoir un contrat départemental de 40 M€, il faudra le lisser sur X années pour ne pas dépasser 3 M€ par an, on peut le faire, on verra que nous, on le dépasse un peu mais sinon c'est de l'autofinancement, par rapport au taux que la présidente va établir...

Mr Molino : les fameux 60%.

Mr Le Maire : voilà, les fameux 60%. Alors ce qui s'est passé, c'est que on a vu avec les services financiers pour travailler sur un plan pluriannuel d'investissement. On a porté nos efforts sur ce budget sur les enveloppes budgétaires qui avoisinaient les 1 M€ globalement (la piste d'athlétisme, les frégates,) Pour arriver à ces 3 M€. Et en va effectivement démarrer la réflexion sur l'école Kramer 2017/2018 pour une ouverture, parce qu'il y a quand même deux ans et demi de travaux, il y a un concours à maîtrise œuvres à faire, pour une ouverture prévue en septembre 2019. Voilà. Mais on aura l'occasion de rediscuter de tout ça, parce que quand le CDDA sera véritablement finalisé c'est-à-dire je pense au mois de mai, on le présentera et on délibérera comme ça vous aurez le phasage financier également de l'ensemble de ces investissements.

Mr Molino : je me permets sur ce point, sur l'école Kramer, de répéter encore une fois, vous allez dire que je l'ai déjà dit mais je vais le redire parce que j'aime bien dire les choses et que ça soit suivie d'effet, je ne doute pas que vous le fassiez, que cette école Kramer puisse être, puisque on sort des Brets Barjacquet, d'un lieu de rencontre qui était le maset, que cette école Kramer ait des salles qui soient réservées à des lieux de rencontre, pour que la jeunesse puisse se retrouver soit le mercredi soit le samedi, soit après l'heure... dDans ces lieux-là. Parce qu'encore une fois c'est vecteur de paix sociale, c'est vecteurs d'intégration et de tout cela... Parce que c'est vrai que l'on a une population qui est assez importante sur les Brets Barjacquet, encore une fois plus de 25 % de la population, et que si on enlève cette structure là c'est un peu dommageable pour les jeunes de la commune.

Mr Le Maire : absolument. Le but dans le projet, c'est de maintenir l'activité en tant que telle. Après, voir avec les concours de maîtrise d'œuvre comment on peut intégrer ça. Est-ce qu'on est obligé forcément de prendre le Maset pour la transformer en école maternelle ? on a aussi du foncier attenant à l'école... Donc tout ça ça va être « réétudié » avec un cahier des charges qui est très clair : C'est de préserver la structure telle qu'elle est, enfin en termes d'activités j'entends bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Vous avez terminé Mr Molino ?

Mr Molino : oui, tout à fait.

Mr Le Maire : Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : oui, donc par rapport à ce budget qu'on est en train de débattre, j'avais déjà fait des remarques au niveau du débat d'orientation budgétaire de la dernière fois et je suis toujours dans le même constat, que ce budget manque d'ambition par rapport aux investissements qu'on espérait tant en matière de logement social, puisque là aussi une fois de plus on abandonne le projet, alors quand on voit la taxe SRU qu'on est en train de payer je trouve que c'est quand même très dommage qu'on ait arrêté les investissements de sens là, ça c'est une première chose. D'autre part, l'espace destiné aux jeunes, outre ce dont on vient de parler avec le maset, il y a le problème du mas qui a été enlevé à la jeunesse est aujourd'hui il n'y a pas de lieu de rencontre et d'expression pour les jeunes ados et ça, on a besoin de créer des structures dans les différents quartiers de la ville qui répondent à ces priorités là, à mon avis. Là pour l'instant

dans ce budget-là je ne le vois pas. D'autre part par rapport à la baisse de la taxe d'habitation, on en avait parlé, qu'effectivement il avait peut-être des bougés sur ce qui est possible, ceci dit on a quand même eu une augmentation des bases qui a été votées par les députés, par vos députés respectifs, de 1 % qui va quand même par effet mécanique faire augmenter la pression fiscale sur les ménages de Rognac. Donc j'espérais aussi qu'on puisse anticiper ça et proposer une baisse de la taxe d'habitation qui profiterait à l'ensemble des citoyens de la ville, au-delà de la taxe foncière dont vous aviez parlé une fois, qui ne touche effectivement que les propriétaires. Donc un manque d'ambition à mon avis, malgré la prudence qui est de rigueur, qu'on avait déjà vu lors du BP 2015, on ne savait pas alors à l'époque qu'elles seraient les décisions de la métropole et les possibilités de compensation et la DGF et du reste sur l'année 2016. Aujourd'hui la métropole est en place, effectivement le budget n'a pas été voté mais je pensais qu'on pourrait quand même répartir sur des investissements qui me semblent prioritaires, c'est-à-dire le logement, l'accueil des jeunes et ça y'a pas. Donc évidemment, tout ça ce sont aussi les conséquences des choix politiques nationaux, on ne peut pas parler de Rognac sans évoquer la situation nationale, je suis désolé. Puisqu'au nom du désendettement du pays et pour se conforter aux injonctions de Bruxelles entre autres, le présent la république a tourné le dos à ses engagements de campagne en faisant le choix de baisser les dépenses publiques pour tenter de faire réduire la dette publique, qui est due être essentiellement je le rappelle aux cadeaux fiscaux exonérations de cotisations pour les grands entreprises, le paiement aux banques privées d'intérêt faramineux depuis que la l'Etat n'a plus le droit d'emprunter à la Banque de France, et suite aussi aux évasions fiscales estimées à 80 Milliards d'euros je le rappelle, un sujet ô combien d'actualité. Alors que les communes ne sont en rien responsables de ces déficits publics, pas plus que le coût du travail ou les allocations de solidarité comme on pourrait pour l'entendre de temps à autre. Concrètement cette austérité se traduit par la baisse drastique de la DGF qu'on constate aujourd'hui. Rappelons que la dotation et la compensation de taxes locales qui ont été supprimées par l'État, ce n'est donc pas un cadeau mais un du qui nous est fait. Le constat d'une simple banderole devant la mairie ne suffit pas aujourd'hui. Il faut aller plus loin et dénoncer cette politique catastrophique pour les populations et nos collectivités et inviter la population à prendre part un mouvement conséquent pour que les communes aient les moyens de fonctionner correctement. Donc dans ce cadre là je m'abstiendrai de voter ce budget.

Mr Le Maire : je vais vous répondre. Juste une parenthèse, la Banque de France vous l'évoquiez, c'est 1993. Donc c'est bien avant. Mais peu importe.

Mme Lambrechts : de fait, on paye des taxes.

Mr Le Maire : oui mais la BCE joue le rôle... On ne va pas... Oui la BCE fait de la planche à billets maintenant a remplacé la Banque de France. S'agissant de la jeunesse, il faut remettre les choses à leur contexte, le mas existe encore.

Mme Lambrechts : il est extrêmement réduit.

Mr Le Maire : non mais c'est pas parce qu'il est réduit en surface qu'à fortiori on réduit son attractivité. Mais je reviens sur la jeunesse parce que, vous savez là on a mis 600 ou 750 000 € pour rénover le centre aéré phase 1. Et au global on sera à 4 millions sur l'ensemble de la structure. On va pouvoir accueillir 214 gamins en lieu et place de 100 à l'heure actuelle.

Mme Lambrechts : mais ça ne concerne pas la tranche d'âge des ados.

Mr Le Maire : ça ne concerne pas la quand les ados, j'en conviens. Mais ça concerne quand même une partie de la population non négligeable parce que je vous rappelle que le constat était là. Il y avait 50 familles par an, globalement, qui restent et qui demeurent en attente d'une place au niveau du centre aéré. Et ça c'est un constat. Et au vu de l'évolution démographique que l'on va avoir, même si elle est maîtrisée, on est en droit d'investir là-dedans. Donc c'est un peu faussé par rapport à vos propos. S'agissant des logements sociaux, les investissements clairement ce n'est pas à nous de porter les investissements sur les logements sociaux. Enfin, il faut... être clair.

Mme Lambrechts : il y a déjà politique à faire.

Mr Le Maire : les plans triennaux que nous imposent l'État sont intenable. Est-ce que vous imaginez de produire 200 logements en trois ans. C'est foncièrement pas possible.

Mme Lambrechts. Il faut continuer par petites tranches comme on a commencé à le faire il y a deux ans.

Mr Le Maire : je vais vous dire. On a produit 130 ou 120 logements en six ans. C'est des petites tranches comme vous dites. Oui, sauf que, avec la loi Duflot en fait, on est à 9,5 % en dessous du niveau de 2007 c'est ça la réalité.

Mme Lambrechts : oui on est même pas 10 %

Mr Le Maire : Et c'est là-dessus qu'on est carencé. Bon je veux dire, à un moment donné c'est la course à les châteaux sur les logements sociaux et je pense que, sincèrement, limitons-nous à répondre à la demande locale, ça j'en conviens, mais aussi tant qu'il n'y aura pas un changement du cadre législatif pour réfléchir, à l'échelle d'une métropole ou d'un territoire donné, par rapport au plan local d'un l'habitat qui est voté par la métropole, et qui est imposé aux communes à travers les plans triennaux. Donc les décisions viennent d'en haut et après c'est nous qui sommes taxés, non. La pénalité devrait s'appliquer à l'échelle d'un territoire.

Mr Molino : je veux rajouter quelque chose. on a toujours dit ici en conseil municipal, même si je n'étais pas élu encore une fois mais j'étais dans la salle en écoutant les débats, qu'on ne voulait pas que Rognac devienne une ville pléthorique. D'accord ? Pourquoi ? parce que qui dit ville pléthoriques, dit mettre en adéquation toutes les structures qui vont avec.

Mr Le Maire : absolument, vous avez entièrement raison.

Mr Molino : on peut rajouter 300, 400, 500 logements supplémentaires, mais comment va-t-on faire pour les écoles, pour les voiries, pour le sport..., etc. Ça veut dire qu'on va augmenter nos dépenses également. Donc à un moment donné il faut savoir raison garder et se poser la question : est-ce qu'on veut que Rognac grandisse, oui ou non ? la réponse avait été donnée il y a quelques années de cela. La réponse était non, on veut essayer de rester entre 10 et 15 000 habitants.

Mr Guillaume : à échelle humaine.

Mr Molino : une échelle humaine. Donc moi je m'inscris là-dedans, dans cette optique là, parce que c'est pas possible d'avoir 20 ou 30 000 habitants. D'autant plus que, où allons-nous pouvoir construire ces logements ? Où ? À moins de faire des immeubles de grande hauteur comme c'est le cas sur Marseille ou dans d'autres villes de France et de Navarre, est-ce que c'est ce que nous voulons à Rognac ? En tout cas, moi, ce n'est pas ce que je veux pour la commune de Rognac. Très sincèrement ce n'est pas ce que je veux. Maintenant, il faut faire des logements sociaux. Et d'ailleurs il y a un projet qui va se faire dans les années futures quand les procès seront

expurgés, derrière notamment l'ancienne clinique de Rognac, donc on le fait par petits bouts, mais je veux dire que je rejoins Mr Le Rudulier là-dessus, il est très impossible de pouvoir se référer à ce que l'État impose. C'est impossible. Ne serait-ce que par la structure de notre commune. On a des zones non constructibles, parce qu'il y a le massif de l'arbois, il y a l'étang de Berre, on a la voie ferrée, on a la 113, on a l'autoroute... où on va les faire les logements ? il faut quand même à un moment donné, et je comprends votre inquiétude...

Mme Lambrechts : moi ce que je vois c'est qu'il y a des jeunes Rognac n'arrivent pas se loger...

Mr Molino : on est d'accord, on est les premiers à le dire ça.

Mr Le Maire : prendre en compte le desserrement familial, effectivement... On n'a pas dit qu'on ne va pas produire du logement.

Mr Molino : mais pas à hauteur de ce que le gouvernement nous demande.

Mr Le Maire : pas à hauteur de ce que l'État nous impose.

Mme Lambrechts : je n'ai pas dit qu'il fallait passer de suite à 20 % de logements sociaux.

Mr Le Maire : mais c'est foncièrement impossible.

Mme Lambrechts : bien sûr, ça c'est clair. Mais ce que je dis c'est qu'il faut continuer l'effort et continuer à faire de la création de ce sens là par petites tranches, pour essayer d'accéder au minimum à 10 %, on n'y est même pas.

Mr Le Maire : oui, c'est ce qu'on fait. Mais ce que je déplore-moi, ce qu'on nous pénalise de 400 000 € et vous savez qu'on a une épée de Damoclès parce que c'est pas fini. Derrière, ça peut être multiplié par cinq. Vous imaginez 1 M€ sur les dépenses de fonctionnement ce que ça peut représenter ? C'est ça que je déplore et je m'inscris en faux par rapport à ça. On peut avoir notre ripe en fonction de notre configuration, de notre morphologie. Voilà.

Mr Molino : là où je vous rejoins, c'est qu'il faut qu'on attribue dans les futurs programmes les logements au Rognacais. Ça c'est la priorité parce que ce n'a pas été le cas tout le temps par le passé.

Mme Lambrechts : on sait qu'il y a un pourcentage qui forcément est attribué à la ville.

Mr Le Maire : attendez. S'agissant de ça, vous savez qu'il y a des financeurs. Quand on finance on obtient un contingent. Maintenant, il y a un partenariat. Il faut faire avec que ces financeurs là on n'a jamais eu trop de souci avec la sous-préfecture, puisque vous savez qu'elle a 30 % de contingents réservataires, derrière il y a eu quelques difficultés dans les années antérieures, même si on s'est battu farouchement, en tout cas mon prédécesseur, avec le conseil départemental, à l'heure actuelle c'est plus le cas. C'est-à-dire que le contingent du conseil départemental nous est restitué. Ça c'est une bonne nouvelle quand même. Ça veut dire que comme c'est le premier financeur au niveau des logements sociaux, c'est forcément 30 ou 40 % redistribués à la commune. Donc c'est là-dessus qu'il faut porter votre attention. C'est d'aller taper sur le 1 % patronal...

Mme Caillol : 55 % Mr Le Maire.

Mr Le Maire : pardon, 55 % sur cette opération-là, excusez-moi. Mais vous voyez l'ampleur de ce que ça peut donner en matière de logement. Et 13 Habitat, le bailleur en tant que tel, où tous les

autres, nous restituent également leur contingent puisque vous savez qu'à travers les prêts sur la caisse de dépôts et consignations, ils ont eux-mêmes un pourcentage du contingent. C'est là-dessus qu'on axe. Parce que c'est comme ça qu'on répondra la demande locale et que même si on fait beaucoup moins de logements que nous impose la loi, au moins on répondra aux objectifs que vous venez de décrire et que Mr Molino a décrit.

Mr Molino : je rajouterai, pour en terminer sur ce point-là, et comme on l'avait dit dans les années précédentes, on a un autre moyen aussi de pouvoir avoir du contingent. C'est effectivement négocier avec des financeurs. Mais négocier avec les financeurs, quand on leur met à disposition des terrains, plutôt que de leur vendre, j'en ai parlé ici il y a quelque temps, on pourrait très bien leur céder gratuitement et le gain qu'ils ont sur la valeur du terrain, pourrait nous permettre de discuter avec eux de la rétrocession d'un certain nombre de contingents d'appartements, pour les Rognacais encore une fois. Donc il y a encore d'autres moyens, On a plein de moyens mettre en œuvre.

Mr Le Maire : oui, mais ça c'est dans l'hypothèse où le contingent par exemple du conseil départemental du bailleur ne nous serait pas restitué à l'origine du projet. Mais si on se met d'accord avec l'ensemble du contingent, en fait on fait coup double Mr Molino. On a des recettes d'investissement suite à la vente du terrain, qui financent nos investissements communaux, et en même temps on est sûr d'avoir le contingent.

Mr Molino : tout à fait, mais sans revenir sur le passé c'est pas tout à fait ce qui a été fait par le passé, voilà. Parce que les contingents n'étaient pas restitués comme c'est le cas aujourd'hui.

Mr Guillaume : par le passé les terrains n'étaient pas à nous.

Mr Molino : pas tous. Si, on nous a vendu des terrains, la villa Moutey on les a vendus, on en a vendu d'autres des terrains. Aux barjacquets aussi on en a vendu...

Mr Guillaume : Aux barjacquets on a placé des Rognacais je vous signale.

Mr Molino : à la Plantade, il n'y a pas que des Rognacais ...Alors on aurait pu, encore une fois, certes c'était pas 100 % des logements, mais on aurait pu avoir des contingents supplémentaires, voilà ce qu'on voulait dire

Mr Guillaume : ce n'était pas la même politique.

Mr Le Maire : là aussi, on a changé quand même de gouvernance au niveau du département et ça se ressent amplement dans les négociations, c'est beaucoup plus simple.

Mr Molino : encore une fois, quand vous dites à un constructeur « écoute, on te fait cadeau du terrain et tu n'as pas ce coup là supplémentaire » on peut essayer de discuter avec lui pour lui dire « ça équivaut à trois ou quatre appartements supplémentaires que vous nous donnez en l'attribution directe ».

Mr Le Maire : pour l'heure, vous êtes d'accord que c'est pas opportun, puisqu'il nous restitue le contingent.

Mr Molino : jusqu'à quand, on n'en sait rien. Il faut le garder en mémoire ça.

Mr Le Maire : Il y a une gouvernance tous les six ans, après on verra ce que ça va donner.

Mr Molino : mais même pendant la gouvernance peut changer.

Mr Le Maire : non, ça ne peut pas changer, la présidente l'a annoncé et généralement quand c'est annoncé et diffusé à travers la presse, on peut lui opposer derrière. Ça a été délibéré d'ailleurs au niveau du conseil départemental.

Mr Molino : on peut donner des raisons qui font qu'on fait machine arrière.

Mr Le Maire : Je ne vois pas pour quelles raisons elle reviendrait sur sa décision, puisque l'objectif est bien de loger des Rognacais et non pas d'aller chercher à l'extérieur des candidatures.

Mme Lambrechts : je voulais juste donner une précision, comme vous dites investir dans logement ça augmente les coûts de la commune, mais ça augmente aussi les recettes. il faut être honnête jusqu'au bout, c'est aussi des gens qui vont investir sur la commune, qui vont payer des taxes habitations, etc, etc.

Mr Molino : mais les logements sociaux vous savez que ce n'est pas des recettes fiscales énormes.

Mr Le Maire : oui, voilà.

Mr Molino : c'est sans commune mesure avec les coûts structurels qu'il faut développer, à mon avis.

Mr Le Maire : bien, si vous le voulez bien puisque les débats sont clos, en va passer au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc dans le prolongement du rapport numéro 10, le vote des taux d'imposition 2016. Comme je l'ai dit dans mon propos en vous propose, pour l'heure, de maintenir nos taux à hauteur des taux de 2015 et donc des taux de 2001.

Mr Molino : Alors une fois de plus, nous voterons contre ce rapport car comme nous l'avions déjà fait en 2015 et comme évoqué également lors du débat d'orientation budgétaire, du fait de l'accroissement des recettes de la commune en 2015 et celles qui vont arriver en 2016 puisqu'on va avoir la même attribution de compensation par rapport à 2014 2015, vous auriez dû baisser les taux communaux pour compenser : d'une part, l'augmentation du taux intercommunal de la Taxe d'Habitation déjà, d'autre part, l'augmentation du taux intercommunal de la Taxe Foncière du bâti et taux intercommunal de la Taxe Foncière du non bâti. Encore une fois, plusieurs communes l'ont faite, cette diminution puisque ça a été proposé, même étayer par le président même de l'agglomération provençale. Donc certains l'ont fait sans attendre le pacte financier et fiscal. En attendant, ce que l'on constate c'est que 2 années vont s'écouler sans que vous ayez fait quoi que ce soit pour contenir la pression fiscale que subissent les Rognacais. Alors les taux communaux, eux, ne bougent pas effectivement, mais on a une pression fiscale de l'intercommunalité à laquelle d'ailleurs on participe et pour lesquels on vote les taux. Quand bien même, vous baisseriez les taux en 2017, puisqu'a priori en 2016 on pourra pas le faire, quand bien même, vous les baisseriez en 2017, on aura perdu, enfin les Rognacais auront perdu 2 ans de pouvoir d'achat supplémentaires. On trouve cela un petit peu indécent pour ne pas dire plus vis à vis des Rognacais. Voilà.

Mr Le Maire : oui, je vais quand même modérer vos propos...

Mr Egéa : on leur a pris 2 millions dans les poches.

Mr Le Maire : s'il vous plaît. Sachant que les recettes d'investissement, de fonctionnements pardon, qui ont été générés, on les a basculés et on le fera encore cette année, dans la section d'investissement. Donc on investit quand même avec la hausse de la fiscalité intercommunale et

donc on ne se sert pas de cette hausse pour venir financer notre fonctionnement. Ce qui serait quand même, en termes de gestion, dangereux et ça, vous pouvez partager cette opinion. Maintenant, si on m'en reste là, si on fait le compte, 860 000 plus 200 000 de l'autre côté de FPIC, on est au même niveau que 2015, enfin 2014 je veux dire. Vous êtes d'accord avec moi ? Pour l'heure, le budget, rien n'indique qu'on aura la DSC puisque, je vous l'ai dit tout à l'heure, on ne sait pas ce que ça va donner sur les négociations en cours. Sachant qu'il nous manque 200 millions d'euros en section d'investissement sur la métropole. C'est tout. Donc, prendre le risque de baisser notre fiscalité pour emmagasiner en fait une perte de recettes d'1 millions sans avoir la garantie de toucher la DSC, c'est un pari que je ne prendrai pas, en tout cas en ce qui me concerne. Voilà, c'est de la prudence.

Mr Molino : encore une fois, d'autres communes l'ont fait, sans mettre en péril à mon avis..., alors, pas forcément en baissant les taux mais avec d'autres moyens.

Mr Le Maire : alors, d'autres communes l'ont fait, sachant qu'il y avait un « paysage » fiscal quand même très désavantageux. Je pense à la ville de salon qui avait des taux assez importants notamment en terme de taxes d'habitations. Et là encore, il y a des études qui ont été faites, les études ont été faites par le service financier pour essayer également, et je sais que ça va pas plaire à Mme Lambrechts, et pas une uniquement de baisser la taxe d'habitation, parce que baisser la taxe d'habitation, elle est tellement « faible » par rapport à l'ensemble du département, que ça serait faire un déséquilibre entre l'usager et le contribuable, puisqu'on parlera de la politique tarifaire après. Mais, également de baisser la taxe foncière et c'est là-dessus qu'on a travaillé, taxe foncière bâtie et non bâtie, parce qu'on a quand même des taux qui sont au niveau de la moyenne départementale. Donc l'étude est faite, on attend le pacte fiscal et à ce moment-là, en 2017 il est vrai, on fera cet effort au niveau de la fiscalité quand on aura la garantie d'avoir un maintien, parce que je vous rappelle que la discussion elle va porter 2016/2018, 2018/2020, pourquoi ? Parce qu'au 1er janvier 2018, la loi nous impose un nouveau transfert de compétences, notamment la voirie, tout ce qui touche à la voirie. Et quand on dit la voirie, c'est la propreté urbaine, c'est l'éclairage public, c'est les espaces publics contiguës à la voirie... Et ça aussi, il faut que ça soit négocié en amont. Parce qu'il faut pas avoir en fait une attribution de compensation maintenue pendant deux ans et après le coup de massue pour équilibrer les dépenses de fonctionnement. Voilà pourquoi on vous propose le maintien des taux, mais j'ai bien enregistré votre argument. Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : oui je l'ai déjà parlé, donc.

Mr Le Maire : donc ça va. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 12. Alors pour la première fois je vous propose de voter un règlement budgétaire et financier puisqu'on souhaite améliorer, comme c'est indiqué dans l'exposé des motifs, le pilotage des deniers publics et notamment de figer, à travers ce règlement financier, d'une part le cycle budgétaire, c'est-à-dire que vous savez qu'on doit voter un débat d'orientation budgétaires 2 mois avant le vote du BP, etc, etc. donc ce document là retrace en fait les règles comptables et financières prévues dans le CGCT, mais également ce qu'on va être amené à faire, pour ne pas bloquer les investissements sur une année, c'est les autorisations de programme, crédit paiement. C'est-à-dire qu'il va falloir que les services s'habituent à faire de la pluriannualité en matière d'investissement et surtout, qu'ils suivent très scrupuleusement le réalisé. Puisqu'on sera amené au niveau du conseil municipal à enclencher des autorisations de programme et annuellement, mettre en délibération des crédits de paiement par rapport aux grands projets structurants notamment l'école Kramer. ça a le mérite, sur ce point, donc de lisser les investissements et de ne pas bloquer et d'avoir des reports énormes en matière d'investissement

et notamment au niveau de la section bien évidemment. Donc voilà l'idée du règlement budgétaire et financier, on ira sans doute un peu plus loin dans quelque temps avec des ratios budgétaires notamment sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de la masse salariale. Des ratios qui seront donc inspirés des ratios nationaux. Voilà. Est-ce que vous avez des questions.

Mr Molino : oui, j'allais poser la question de pourquoi on a besoin de faire ce règlement. Parce que jusqu'à présent ça fonctionnait et on n'avait pas besoin de dire comment ça fonctionnait puisque ça fonctionnait. Ça, je peux entendre et les raisons que vous avez données me conviennent. En revanche, est-ce que l'on ne pourrait pas rajouter, puisque vous n'étiez pas là tout à l'heure lorsque j'ai fait la remarque, que tous les éléments nécessaires à l'appréciation du compte administratif ou du budget primitif, c'est à dire les annexes 3B1, 3B2, 3B3 etc., soient fournies systématiquement, pour la compréhension des groupes d'oppositions, aux rapports qui sont délibérés en conseil municipal. Parce que vous ne l'avez peut-être pas entendu, mais je suis allé, j'ai demandé à Mme Coscas, comme 2015, les annexes. Autant en 2015 en m'a dit « oui en vous les donne, pas de problème », autant leur m'a dit « attention, il faut qu'on demande l'autorisation ». Est-ce qu'on ne pourrait pas écrire clairement que vous nous fournissez ces éléments-là ?

Mr Le Maire : je ne sais pas si c'est l'objet du règlement budgétaire. Mais à ce moment-là il y a eu un problème. Quand les services financiers sont venus me voir par rapport, notamment au numéro d'opérations d'investissement, mais il est eu un problème informatique si j'ai bien compris, c'est la maquette budgétaire qui ne permet effectivement pas de vous donner ces informations directement, c'est ce qu'on m'a dit. Puisque j'ai dit ce n'est pas normal » j'avais eu la même réaction que vous, l'année dernière on avait la même demande en séance. Donc ce qu'on va faire c'est que l'on va systématiser, c'est ce que les services vont faire d'ailleurs, un tableau Excel qui va reprendre la maquette budgétaire pour vous clarifier...

Mme Koskas : j'ai déjà donné le tableau à Mr Molino.

Mr Molino : oui, tout à fait.

Mr Le Maire : oui, on va le systématiser...

Mr Molino : pour les années futures.

Mr Le Maire : avec les services financiers, dont il n'y a aucun problème là-dessus. on ne va peut-être pas le mettre dans le règlement intérieur, mais les services l'ont bien pris en compte.

Mr Molino : parce que comme je le disais à Mme Koskas et Mme Souteyrat, elles ont bien d'autres choses à faire que de demander les autorisations de ce type-là, d'autant plus que ce sont des deniers publics, que sont sont des comptes qui sont publics aussi.

A la limite, qu'on ne donne pas à tout le monde, je veux bien qu'il faut une autorisation, mais pour nous élu...

Mr Le Maire : non, mais là-dessus aucun problème, c'est vrai que l'opération numéro 100- 001-68 ça vous dit rien et à moi non plus, même pour mon éclairage personnel, parce que je n'ai pas en mémoire l'ensemble des opérations d'investissements, loin de là.

Mr Molino : donc merci d'en prendre compte.



Mr Le Maire : voilà. S'il n'y a pas d'autres observations, on va passer au vote. Qui est contre ce règlement financier ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité. Alors, ça rejoint un peu les discussions qu'on avait en préambule. On est obligé de constituer une provision pour risques et charges exceptionnelles, notamment par rapport au centre d'animation municipal et la convention qui nous lie avec les 2 sociétés que vous avez là. Donc un arrêt du 30 novembre 2015 qui a été rendu par la cour administrative d'appel de Marseille et qui est revenu sur l'analyse qu'avait été faite au niveau du tribunal administratif de Marseille juge de première instance. La cour administrative d'appel a en effet estimé que, si les désordres en toiture avaient bien un caractère décennal, tel n'était pas le cas des désordres affectant les façades du Centre d'Animation Municipal. Donc c'est un peu une réponse à votre question, je n'ai pas lu totalement l'exposé des motifs. La commune doit, sur la base de l'arrêt rendu, provisionner, forcément dans le cas où on s'en arrêterait là et que la Cour de Cassation ne reviendrait pas sur le jugement, pour rembourser les sommes suivantes, puisque les entreprises avaient déjà donné sous forme de monnaies trébuchantes, avait déjà rendu une partie voire même la globalité des sommes dues. Donc, les sommes qui seraient à rembourser sont 114 098,40 € au titre du jugement du 23 décembre 2013, annulé par le jugement du 23/11/2013, annulé par l'arrêt de 1<sup>er</sup> décembre 2015... il y a une coquille à ce niveau-là. 1000 € mis à la charge de Mr CERVellini et 1000 € mis à la charge de la société CAMPENON Bernard sud-est à l'article 10 du jugement du 23/12/2013 annulé par l'article 2 de l'arrêt du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Il faudra faire attention aux dates par ce que j'ai l'impression qu'il y a une coquille aussi à ce niveau-là. Et 2 000 € à la Société CAMPENON Bernard Sud-Est et 2 000,00 € à Mr CERVellini, en application de l'article 3 de l'arrêt du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Voilà. Considérant que la commune se pourvoit en cassation ce qui ne suspend pas les effets de l'Arrêt, c'est pour ça que l'on provisionne les poches de rembourser. Considérant que la constitution d'une provision est l'une des applications comptables du principe de prudence, Je vous demande donc d'approuver donc la somme de 120 100 € pour provisions pour risques. Voilà. Y a-t-il des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Passons au rapport numéro 14, la convention de financement de la caisse d'allocations familiales, aide aux vacances enfants/séjours été 2016. Mme Houdais.

Mme Houdais : oui, alors on est toujours dans la même logique, c'est-à-dire qu'on conventionne avec la CAF, c'est notre meilleur financeur et partenaire pour tout ce qui est compléments de prestations pour aider les familles à tous les niveaux, que ce soit sur les journées où les séjours. Donc en vous demande pour qu'ils continuent, lors de l'inscription pour les séjours de bénéficiaire de ce que l'on appelle anciennement les bons CAF, qui complètent le coût du séjour, et bien d'approuver la convention de financement 2016 de la caisse d'allocations familiale concernant l'aide aux vacances enfants (AVE) pour les séjours de l'été 2016, en direction de l'enfance jeunesse. Oui il y a des séjours pour la jeunesse.

Mr Molino : une question, pour l'année 2015, on avait les mêmes valeurs de prise en charge ?

Mme Houdais : c'est par rapport au quotient familial effectivement, les quotients familiaux parce qu'ils sont plusieurs, par contre au niveau du calcul de la prestation CAF, oui c'est stable. Mais c'est eux qui nous fournissent ce calcul à chaque année.

Mr Molino : d'accord. Ce qui veut dire que pour 2015 pour le même quotient familial on avait en 2015, 9 euros par enfant. C'était déjà 9 euros par enfant en 2015 ?

Mme Houdais : oui.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions Sur ce rapport ? Alors je vais passer au vote qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité. Rapport numéro 15. S'agissant de la participation 2016 sur la mission locale est-étang de Berre, on vous propose cette année d'inscrire en dépenses 22 707 €. L'occasion pour moi de juste de faire un point sur le rôle de la mission locale et puis généralement quelques statistiques par rapport à la somme que l'on donne. On a eu, uniquement au niveau de la commune de Rognac, un bilan d'activité qui nous a été rendue par le dirigeant de la mission locale. Alors je vais vous donner quelques chiffres, pas vous noyer de chiffres mais c'est peut-être important de porter à votre connaissance l'activité puisque ça démontre bien, ça justifie aussi les dépenses. Le nombre de jeunes reçues, ce que l'on appelle en premier accueil, sur 2015, c'est 103 Rognacais. La mission locale, Marie c'est 16/25 ans ?

Mme Caillol : c'est ça.

Mr Le Maire : c'est ça. Le nombre de jeunes accompagnés, c'est-à-dire reçus physiquement, c'est 294 Rognacais. Le nombre de contacts avec le conseiller référent, alors ça c'est cumulé, c'est 1905 points de rencontres annuelle. Et le nombre d'entrées en dispositif national, accompagnement renforcé, c'est 62. Mais ce qui est important de noter c'est le nombre d'entrées en emploi. Alors je n'ai pas la nature des contrats de travail bien évidemment, mais c'est 147 personnes quand même qui ont pu accéder à un emploi, dont le nombre d'entrées en emplois durables supérieur ou égal à six mois, ces 56. Et il y a aussi les contrats en alternances qui sont de 10 et le nombres de formations, dont les formations qualifiantes, c'est 84 personnes. Donc il y a quand même un bilan assez positif de l'action de la mission locale, c'est la raison pour laquelle je vous propose de voter cette somme et d'inscrire ça au budget. Voilà. Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 16, vote d'une subvention exceptionnelle aux associations locales. Alors apparemment, on a 2 associations, l'ASR football qui organise comme chaque année le tournoi international en catégorie U13, 20 équipes départementales, régionales, et étrangères, cette année c'est la Belgique et la Bulgarie. Ils se réunissent du 14 au 15 mai 2016, c'est 200 joueurs qui sont concernés avec 40 éducateurs et dirigeants dont 50 bénévoles. Et pour ça ils nous réclament une somme de subvention exceptionnelle, je vous rappelle la règle ? On votre 70 % maintenant et on verse... 30 %, c'est ça c'est l'inverse, 30 % maintenant et le reste sur le bilan réalisé...

Mr Laroche : non, 70 et 30.

Mr Le Maire : c'est bien ce que je disais, 70 % maintenant et 30 après, parce que 70+30 ça fait 100. Voilà, donc ça veut dire que si le montant réalisé est inférieur, on versera 70 % du réalisé.

Mr Molino : c'est pour toutes les associations de la même façon ?

Mr Le Maire : oui, on l'a voté le règlement intérieur. Non je tiens à le préciser parce que sur ça c'est aussi un moyen de contrôle de gestion sans faire d'ingérence, de l'utilisation des deniers publics. Et puis la deuxième association c'est Coupo Santo de Rognac, pour un montant de 1300 € et comme chaque année, dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'association propose gratuitement une crèche vivante le 11 décembre 2016 et pour ce faire et pour organiser la manifestation elle a besoin de 1300 €. Donc un global de 6800 €. Y a-t-il des observations par rapport à ce rapport ? Non. Alors va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux. Bien, rapport numéro 17. On a voulu, c'est la première fois qu'on le délibère et on va le systématiser chaque année, je voudrais remercier d'ailleurs les services financiers, d'une part

pour la préparation du compte administratif, du budget primitif et de l'agrégation de ces données là. Parce que ça n'a pas été un parcours et un long fleuve tranquille. S'agissant de cela, en toute transparence, on a voulu sur une seule et unique délibération, rassembler l'ensemble des redevances et des tarifs que la collectivité pratique. C'est cette notion de produits de services qu'on a discutée tout à l'heure que vous avez dans le BP. Et il est logique que l'application de notre politique tarifaire ait des incidences budgétaires, et il est logique de les voter en parallèle, pas en décalage. Donc chaque année, au moment du vote du BP en vous proposera de réactualiser, si nécessaire encore une fois, s'il n'y a pas de mouvements tarifaires il n'y aura pas besoin de redélibérer sur cet aspect, mais on vous proposera en tout cas d'accompagner le BP par cette délibération. Que dit concrètement ses délibérations ? Vous avez donc un récapitulatif de tous les tarifs et redevances anciens et nouveaux. Pourquoi nouveau ? Parce que vous le savez, on a mis en œuvre une politique d'évaluation des coûts de revient de chaque service public offert à la population, enfin proposé à la population. On avait commencé par la restauration scolaire avec l'application du quotient familial sur, de mémoire, 10 tranches, et on est en train progressivement de rentrer dans cette même logique en comparant nos coûts de revient par rapport à l'équilibre usager/contribuable ou collectivités de toute façon c'est la même chose. Donc, a fortiori, il y a certains tarifs qui évoluent, en l'occurrence notamment le centre aquatique familial, en comparaison aux prix pratiqués sur les communes environnantes, on s'est rendu compte qu'on avait un tarif très faible. Il faut savoir, globalement que quand une personne rentre à la piscine municipale ça coûte 18,51 € à chaque passage à la commune, puisqu'il y a une agrégation de l'ensemble des coûts. Donc on a dit « on va réajuster au fur et à mesure les tarifs proposés par rapport au coût de revient », je vous rassure on n'ira pas jusqu'à 18,50 € mais en tout état de cause un effort complémentaire de l'usager par rapport à la part de la collectivité. Est-ce que vous avez d'autres questions ou d'autres remarques, parce que la liste est tellement longue que je ne vais pas passer en revue chaque tarif, mais si vous avez des questions j'y répondrai bien volontiers.

Mr Molino : moi ce qui m'interpelle dans votre nouvelle grille, c'est que les associations rognacaises se voient être augmentées d'un certain nombre d'activités. Dans les mises disposition de salles... les associations à but lucratif j'entends. Voilà, moi ça m'interpelle beaucoup et je me dis est-ce bien nécessaire ? Encore une fois, après c'est vous qui allez décider de l'obtention ou pas des subventions, parce que si on augmente les frais à leur faire supporter, dans les frais de fonctionnement ils vont vous les demander.

Mr Le Maire : vous avez entièrement raison mais je vous dire : c'est la loi. La loi nous oblige à quantifier l'ensemble des avantages en nature que pourrait obtenir une association, dans le cadre de l'organisation d'un événement, ou dans le cadre de leur activité courante, et de le chiffrer et de l'intégrer, en fait, dans les conventions que l'on a à travers les demandes de subventions. Parce qu'en fait, le montant de la puissance publique, c'est-à-dire la subvention financière et la subvention en nature, doit être quantifiée et on doit, vous savez qui a des critères très stricts, notamment la barre des 50 % en matière de financement des associations, on doit donc intégrer l'ensemble des avantages en nature dans les conventions. Alors après, vous avez raison c'est un jeu d'écriture, mais c'est la loi qui nous oblige à faire preuve de transparence par rapport à ça.

Mr Molino : parce que si on revient à l'organisation du tournoi international, on va mettre à disposition des tables, peut-être des personnels pour faire tout cela, les personnes SIAP entre autres, on va devoir « facturer » à l'association cela, on demande budget assassinat de 5500 €, ... Enfin je veux dire c'est le serpent qui se mord la queue. In fine, après effectivement, soit la commune dit « je baisse les subventions, et on ne peut pas financer cela » parce que ça me ferait

trop augmenter vos dépenses de fonctionnement, soit si c'est le cas, les diverses associations vont devoir augmenter leurs tarifs.

Mr Le Maire : non, il n'y a pas d'impact pour les associations.

Mr Molino : je ne sais pas.

Mr Le Maire : vous êtes en partenariat, même s'il y a un partenariat avec la commune, on met à disposition gratuitement le CAM, comme ça arrive très fréquemment. On est obligé de faire la liste des avantages en nature et mettre la somme correspondante. Et on se base sur la tarification qu'on appliquerait pour une entreprise lambda. Donc derrière, quand ils vont nous présenter leur budget de fonctionnement ou leur budget prévisionnel pour un événement, forcément on va les mettre mais ce sera qu'une écriture en temps que « avantages en nature d'un montant de 3800 € au regard de la délibération tarifaire etc. » Mais ça nous donne un cadre réglementaire qui correspond au cadre législatif c'est tout. Il n'y aura pas d'impact. Le but c'est de ne pas avoir d'impact au niveau du tissu associatif.

Mr Molino : ça veut dire, que l'association ne devra pas payer ces sommes là ?

Mr Le Maire : non, ça veut dire que s'il y a un partenariat l'association ne paiera pas ces sommes là.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : non mais ça sera intégré dans la convention.

Mr Molino : on aura défini l'avantage en nature.

Mr Le Maire : pour définir le montant de subventionnement possible de la part de la commune. Parce que vous savez que, attention 50 %... mais on était un peu borderline. Et la chambre régionale des comptes en 2007 avait déjà, dans ses recommandations, préconisé ce genre de pratique notamment dans les organisations dites satellites, donc c'est clairement les associations

Mr Molino : je vois qu'il y a aussi des augmentations sur les forains, sur les manèges etc. Alors là aussi, on a des impositions je dirais « déguisées » dans la mesure où, si on augmente tous ces tarifs là, forcément les forains, soit ils ne viendront parce qu'ils diront « c'est trop cher », je ne sais pas ce qui se fait ailleurs peu importe, j'extrapole volontairement, soit ils vont dire « on va augmenter un peu les tarifs » et bien entendus c'est le contribuable qui va devoir payer.

Mr Le Maire : les fourrages, pour l'heure ils se battent pour venir. Et comme je vous le disais en introduction de mon propos en a comparé avec des villes de même strate, on a vraiment des tarifs défiants toute concurrence. Et sur les forains, il y a des coûts indirects, on peut le dire, on est entre nous, liés notamment à l'installation des forains. Parfois on ne retrouve pas « l'espace qui a été dédié aux forains dans un état impeccable » et ça génère des coûts au niveau de la collectivité. Donc on a simplement ajusté nos tarifs et effectivement ça peut avoir un effet dissuasif pour certains, mais c'est pas l'essentiel parce que pour avoir côtoyé les forains il y a quelque temps, les anciens, ce que j'appelle les anciens, très respectueux de leur emplacement, de la tarification..., sont en demande également d'une harmonisation tarifaire et également du fait de maîtriser le nombre de métiers. Voilà, donc c'est la réflexion qu'on a eue avec eux.

Mr Molino : d'accord. On s'abstiendra sur ce rapport.

Mr Le Maire : d'accord. Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : j'avais quand même une question par rapport à la tarification, je vois, ne serait-ce que sur la première page, les tarifs réduits qu'on applique aux comités d'entreprises etc, je voulais savoir si le COS des employés municipaux et concernés par ces tarifs réduits ?

Mr Le Maire : je pense qu'il y a une participation.

Mme Lambrechts : comme c'est pas précisé...

Mr Le Maire : je pense, mais vous me posez une colle.

Mme Houdais : le COS, c'est l'équivalent du C.E. dans le service public.

Mr Le Maire : bien, s'il n'y a pas d'autres observations, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? merci. Alors dossier numéro 18, c'est une demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport s'agissant de la piste d'athlétisme et des terrains insérés au niveau de la piste. Alors je vous fais grâce de l'exposé des motifs, c'est le même exposé que lors de la demande de financement qu'on a pu faire à la Fédération Française de Football. Mais cette fois-ci on s'adresse à l'athlétisme, puisque ça concerne plusieurs disciplines et l'objet, vous l'avez compris, c'est d'obtenir un maximum de financement de nos partenaires extérieurs, il y a en fait deux organismes, la Fédération Française de Football et le Centre National pour le Développement du Sport et le Conseil Départemental. Si on arrive à cumuler tout ça pour un coût moindre d'investissement pour la piste athlétisme et le stade... Voilà. Est-ce qu'il y a des observations par rapport à ça ? Non ? Alors on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport numéro 19. Comme chaque année on détermine les taux de promotion pour les avancements de grade. Depuis 2007 l'Assemblée délibérante doit désormais fixer un taux de promotion concernant les avancements de grade pour les fonctionnaires territoriaux appartenant aux cadres d'emploi A, B ou C, à l'exception du cadre d'emplois des Agents de la Police Municipale qui ont un traitement à part. La légalité d'un avancement de grade est désormais conditionnée par la détermination, en interne, du ratio d'agents susceptibles d'être promus par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables. Je vous rappelle que l'Assemblée délibérante est libre dans ses choix. Ainsi, les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les emplois et cadres d'emploi. De plus, l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement. Alors je vous propose de fixer les taux, alors vous avez la liste, je ne vais pas vous les lire, j'espère que vous avez lu, mais ça correspond en fait aux avancées de grade annuel. Est-ce qu'il y a des observations par rapport à ça ?

Mme Lambrechts : les grades pour lesquels le taux proposé est à zéro, je ne vois pas l'intérêt.

Mr Le Maire : en fait, il faut lister tous les grades des filières administratives.

Mme Lambrechts : oui mais justement, il n'y a pas tous les grades. Pourquoi ?

Mr Le Maire : non, en fait il y a tous ceux qui sont possibles parce qu'on n'a pas possibilité en matière de promotion interne de faire justement de la promotion interne sur l'ensemble des grades voilà. C'est ceux qui sont possibles et on met le taux en fonction des candidats à l'avancement de grade. Ça veut dire que s'il n'y a personne on met zéro.

Mme Lambrechts : ça veut dire là où le taux est à zéro, il n'y a personne ?

Mr Le Maire : Ben non.

Mme Lambrechts : donc je reviens à ma question, pourquoi les mettre ?

Mr Le Maire : parce qu'on nous l'impose. Sinon ça veut dire que la collectivité n'a pas délibéré sur son taux d'avancement. Ça peut être zéro, mais on met personne. Et sur la création des postes, parce que cela a une incidence sur la création des postes.

Mme Lambrechts : les adjoints techniques de première classe donc 66 %, vous pouvez nous expliquer ?

Mr Le Maire : oui. Alors, 66 % au plus c'est parce que le pourcentage d'avancement est aussi en corrélation avec l'examen professionnel. Vous savez qu'il y a deux filières et en fait l'examen professionnel, en fonction de l'obtention du nombre d'agents qui ont retenu l'examen professionnel, on détermine le nombre de promu en interne. C'est pour ça qu'on ne peut pas mettre 100 % parce qu'il y a eu moins d'agents qui ont passé les examens professionnels que de promu au niveau de la promotion interne.

Mme Houdais : c'est un quota des examens.

Mr Le Maire : c'est le statut de la fonction publique territoriale, assez compliqué. Bien, s'il n'y a pas d'autres observations, on va mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien, rapport numéro 20, la création de postes permanents. Comme chaque année la commission administrative paritaire à étudier la proposition d'avancement de grade. Ces propositions ont été soumises pour avis à la CAP qui s'est tenue sur le premier trimestre 2016. Afin de tenir compte des nécessités de service et de permettre aux agents d'exercer leurs fonctions sur leurs grades d'avancement, il est nécessaire de créer des postes qui n'auront aucune incidence sur l'accroissement des effectifs de notre commune, puisque ce sont des agents qui sont déjà là. Donc on vous propose de créer un poste de rédacteur à temps complet, un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet. Voilà. Y a-t-il des remarques ? Donc on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux. Non, merci beaucoup d'avoir levé la main pour le compte. Le service juridique vous remercie. Voilà. Le rapport numéro 21. C'est le recrutement d'agents contractuels. Comme chaque année il y a des saisonniers, on doit faire face au surcroît d'activité, notamment pour le centre aquatique familiales et également pour les services techniques en ce qui concerne les sports et les fêtes, surtout l'événementiel, parce que vous savez que dans la période estivale il y a plusieurs événements qui nécessitent des ressources. Donc on vous propose clairement de créer, alors je vais vous les dire rapidement. un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe premier échelon, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe premier échelon en fonction des affectations de services, un autre toujours au centre aquatique familial, un éducateur des APS au centre aquatique familial, un éducateur des APS au centre aquatique familial neuvième échelon, un éducateur des APS huitième échelon au centre aquatique familial, un opérateur des APS sixième échelon, enfin plutôt trois opérateurs au centre aquatique familial, un éducateur des APS huitième échelon au centre aquatique familial, et enfin un opérateur des APS sixième échelon, servis de sports centre aquatique familial, voilà. Ça correspond, grosso modo à ce qu'on reconduit chaque année en besoin de personnel. Est-ce que vous avez des remarques ? Non ? Qui est contre ? Qui ça vient ? Rapport numéro 22, avenant de la convention d'objectifs et de moyens du comité des œuvres sociales du personnel de la ville de Rognac. Cet avenant, c'est ni plus ni moins, si mes souvenirs sont bons, sont dues au changement de locaux du comité des œuvres sociales. Ils avaient des locaux assez exigus.

Mr Molino : Où est-ce qu'ils étaient d'ailleurs ?

Mr Le Maire : ils étaient dans l'annexe. Deux bureaux assez exigus, donc on leur a proposé d'avoir un espace beaucoup plus ouvert pour pouvoir recevoir, stocker des colis etc. etc.

Mme Houdais : fois trois.

Mr Le Maire : oui, on a triplé la superficie. Puisqu'ils sont maintenant à l'annexe du centre communal d'action sociale. Voilà est-ce que vous avez des remarques à ce sujet ? Non ? Alors à ce moment-là on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Déclassement et vente du talus prolongeant la parcelle cadastrée section AP n°98 sise bd Renoir à Mr et Mme Bruno Audan. Mr Guillaume.

Mr Guillaume : je ne vais pas vous le lire, j'ai oublié mes lunettes. On avait déjà passé ce rapport il y a quelque temps, et on avait évalué le terrain à une vingtaine de mètres carrés. Ce terrain étant déjà incorporé dans la propriété de Mr et Mme Audan, c'est difficile d'évaluer la surface. Donc aujourd'hui après passage du géomètre, il s'avère que ce terrain est de 34 m<sup>2</sup>. Donc je vous propose de modifier, d'annuler les deux précédentes délibérations et de recalculer sur la valeur exacte de 34 m<sup>2</sup> au prix de 612 € hors taxes. Ils sont d'accord d'ailleurs.

Mr Le Maire : est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 24, c'est la signature d'une convention au profit d'ERDF pour les parcelles cadastrées section E n° 147,148 et 151. Mr Guillaume.

Mr Guillaume : oui, c'est pour le passage d'une ligne électrique sur les terrains qui sont contigus aux terres de Jas d'Arbaud. C'est des terrains qui ont été acquis par la commune il y a une dizaine d'années suite à une succession. Donc les héritiers nous ont contacté, comme nous sommes propriétaires des terrains contigus nous avons acquis ces terrains. Donc je vous propose de signer cette convention avec ERDF pour l'emplacement pour six supports. Alors vous avez les dimensions au sol, et cette convention va nous rapporter la somme de 267,35€. C'est mieux que rien.

Mr Molino : une question s'il vous plaît. C'est de la haute tension ? de la moyenne tension ? C'est quoi ?

Mr Guillaume : moyenne tension.

Mr Molino : on ne peut pas enfouir ça ?

Mr Guillaume : non.

Mr Molino : d'accord. Parce que ça aurait été bien ç'avait été enfoui, mais bon.

Mr Guillaume : non, mais les pylônes ça sert de nid à l'aigle de Bonelli, parce qu'ils nichent sur les pylônes.

Mr Le Maire : alors, qui n'a pas d'autres questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 25, octroi d'une convention de servitudes de réseau d'eau brute au profit de la société du canal de Provence, Mr Guillaume.

Mr Guillaume : oui, là c'est la même chose, c'est la conduite qui descend du plâtre de l'Arbois et qui alimente le quartier des Fauconnières. Cette conduite a été légèrement déplacée sur la configuration des terrains, ils se sont adaptés au terrain en fait. Donc je vous propose de passer une convention de servitude de tréfonds avec le canal de Provence pour régulariser la position de cette conduite. Par contre là ça rapporte rien.

Mr Molino : comment ça se fait que ERDF paye et que canal de Provence ne paye pas ? on n'aurait pas pu négocier, même si c'est symbolique ?

Mr Guillaume : non, c'est comme ça, les servitudes de tréfonds sont gratuites. Écoutez, on a été bien content à une époque que canal de Provence alimente cette partie, et là nous sommes en train de négocier pour qu'il y ait une extension dans zone agricole des plans nord.

Mr Le Maire : y a-t-il d'autres observations d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 26 c'est l'approbation de la convention de mise à disposition à titre gratuit de parcelle communale du domaine privé, je passe la parole à Mme Millancourt.

Mme Millancourt : comme le titre l'indique, donc ça concerne une convention entre Nostra Mar et la musicalité pour qu'il puisse utiliser deux parcelle près du marais pour organiser leur fête de la nature du 21 au 22 mai. Donc il y a une convention à signer.

Mr Le Maire : est-ce qu'il y a des observations là-dessus ? On va passer au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient pour l'interrogation merci. Rapport numéro 27 règlement intérieur du concours photo, Mr Mazenq.

Mr Mazenq : vous vous souvenez sans doute qu'à l'automne dernier, on avait, avec la musicalité et les services culturels et festivités, organisé le premier concours de la ville de Rognac, nous avons décidé de faire de cet événement un événement régulier et permanent, donc nous allons remettre le couvert cette année. Nous vous proposons, comme la dernière, un règlement cadre, mais qui est un petit peu modifié sur les points techniques, notamment l'accrochage, les formats... qui n'étaient pas excellents l'année dernière.. Je peux vous donner, si vous voulez les dates, donc le vernissage sera le 8 juin à 18h30 au moulin des arts. L'année dernière, vous vous rappelez qu'on n'avait pas pu fonctionner au moulin à cause de dégâts des eaux, mais donc là on retrouve notre salle qui a vocation à nous recevoir. L'expo se déroulera jusqu'au 17 juin et si vous le voulez, je vous donne même le thème : « S'emparer de la couleur pour magnifier la beauté du banal ». J'espère que vous avez pris des notes. Donc je vous propose, après en avoir délibéré, d'approuver le concours photo de la commune.

Mr Le Maire : Tout un programme. Bien, s'il n'y a pas d'observation, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 28, délégation des missions de contrôle des eaux de baignade, d'élaboration des profils de l'eau de baignade et de certification des eaux de baignades au GIPREB, Mme Clisson.

Mme Clisson : Lors du comité syndical du 23 mars 2012, le GIPREB a décidé de proposer aux communes adhérentes de déléguer au GIPREB, les missions de contrôle de la qualité des eaux de baignade, d'élaboration des profils d'eaux de baignade, de constituer le dossier de certification pour l'obtention d'un pavillon relatif à la qualité des eaux de baignade. Il nous est proposé de signer à nouveau une convention pour trois ans et de confier au GIPREB les missions suivantes : prendre en charges les prélèvements et analyses des eaux de baignade, élaborer les profils d'eau de baignade, constituer le dossier nécessaire à la demande de certification pour l'obtention d'un pavillon relatif à la qualité des eaux de baignade et d'autoriser Mr le Maire à signer la convention pour le suivi de la qualité des eaux entre le GIPREB et la commune, ci-annexée.

Mr Le Maire : bien, s'il n'y a pas de remarque sur ce rapport on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 29 toujours Mme Clisson, qui va nous parler d'une convention de partenariat de chantier pour la création d'un mur à reptiles.



Mme Clisson : c'est une proposition de l'association Nostra Mar, pour la création d'un mur à reptiles en partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole d'Aix Valabre, donc nous demandons après en avoir délibéré d'approuver la convention de partenariat ci annexé et d'autoriser Mr le maire à signer ladite convention.

Mme Lambrechts : il sera situé où ce mur ?

Mme Clisson : près du Marais.

Mr Le Maire : est-ce qu'il y a d'autres questions ? Le nombre de reptiles peut-être ? Bien. Mais ça fait parti de la revalorisation du marais de la tête noire et Nostra Mar apporte quand même toujours sa pierre à l'édifice et est très très impliqué dans ce projet, on ne peut que s'en féliciter. qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Et le dernier rapport, rapport numéro 30, et avant de vous le lire, on m'a accroché la veste, vous ne partez pas tout de suite après, vous signez. On va faire les présences et le budget, mais ne partez pas parce que sinon on va vous courir après demain matin. La tarification des prestations enfance jeunesse des séjours estivaux 2016. Là aussi, une grande nouveauté, on a appliqué le même principe du quotient familial par rapport au QF qui existe déjà au niveau de la restauration scolaire et au niveau du périscolaire. Pour tout vous dire, l'objectif est donc, sur les tranches les plus hautes, d'obtenir 50 % de participation de la famille de l'enfant, forcément pas de l'utilisateur, de la famille de l'enfant, et puis c'est dégressif jusqu'à la tranche 0-399. Cette philosophie-là a été appliquée au niveau de la restauration scolaire, et au niveau du périscolaire. On essaye d'harmoniser tout ça. Voilà, et donc vous avez, en fait, par type de séjour, le tarif proposé en fonction du quotient familial. Et on sera amené, bien évidemment, chaque année à redélibérer là-dessus, comme les séjours changent d'année en année, le coût également, donc on vous repropose cette délibération annuellement. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ? Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : non.

Mr Le Maire : Mr Molino ?

Mr Molino : non.

Mr Le Maire : donc on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Voilà le conseil est terminée, prochain rendez-vous le 26 mai dans cette même salle. Je vous invite à signer les différentes pièces budgétaires, merci à vous.